

LES TERRASSES DU FRONTONNAIS

UNITÉ PAYSAGÈRE



Version : 13.07.2021



TABLE DES MATIÈRES

L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DES TERRASSES DU FRONTONNAIS

CE QUI FAIT PAYSAGE – LE SOCLE SUPPORT

- LA GÉOLOGIE
- LA GÉOMORPHOLOGIE
- L'HYDROGRAPHIE
- LES ÉLÉMENTS DE NATURE

CE QUI FAIT PAYSAGE – LES ACTIONS DE L'HOMME

- LES PRATIQUES ET USAGES
- LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET D'ÉNERGIE
- LES FORMES URBAINES
- LES CARACTÈRES ARCHITECTURAUX
- LE PATRIMOINE PROTÉGÉ ET DU QUOTIDIEN

CE QUI FAIT PAYSAGE – L'HOMME ET SON TERRITOIRE

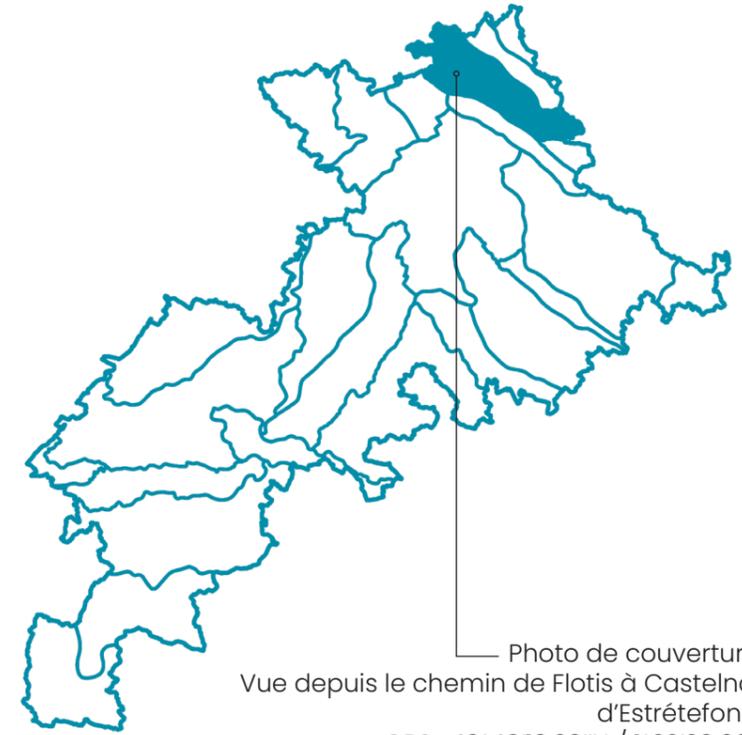
- LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE
- LES ÉLÉMENTS DE TOPONYMIE

LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

- LES FACTEURS D'ÉVOLUTION
- LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES
- LES ENJEUX ET CIBLES D'ACTION

LA CARTE D'IDENTITÉ DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

- LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET DÉMOGRAPHIQUES



Perceptions lointaines
Terrasse alluviale
Identité viticole
Trame de boisements





L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE _ Les Terrasses du Frontonnais

Territoire singulier de la Haute-Garonne, de par son occupation du sol spécifique à ce terroir particulier, constitué de sols relativement pauvres propices à la viticulture et à l'arboriculture fruitière, les Terrasses du Frontonnais se localisent au nord du département. Délimitée à l'ouest par la Garonne et à l'est par les collines du Lauragais, cette unité paysagère se situe entre deux vallées parallèles mais différentes : celle du Girou au sud, et celle du Tarn au nord. Elle se poursuit au delà des limites du département, en débordant sur le Tarn-et-Garonne où cette unité se dénomme « La terrasse Haute du Frontonnais ».

La dénomination proposée pour l'Atlas des paysages de Haute-Garonne parle des Terrasses du Frontonnais (au pluriel), du fait du système de terrasses alluviales qui les composent. Celles-ci s'étagent depuis la basse plaine du Tarn jusqu'aux doux reliefs des coteaux du Girou, marquant la frontière visuelle de cette unité paysagère. Ce système de plateaux étagés se compose :

- ◊ Au nord, d'une terrasse inférieure en surplomb d'une cinquantaine de mètres par rapport à la basse plaine du Tarn, soit environ 100 à 120m d'altitude ;
- ◊ D'une terrasse supérieure culminant entre 150 et 160m d'altitude, dont la limite prend appui sur les coteaux du Girou ;
- ◊ De microreliefs variant de 180m à plus de 225m d'altitude nommés les coteaux du Girou, adossés à la vallée du même nom.

Ces trois ensembles distincts du fait de leur topographie, font par ailleurs état d'une occupation du sol relativement différenciée, bien qu'ils se rejoignent dans la notion de mosaïque de parcelles que l'on retrouve à l'échelle de toute l'unité paysagère :

- ◊ La terrasse inférieure est la moins diversifiée, elle comporte peu de zones bâties, les villages s'étant développés soit à proximité directe du Tarn pour profiter des usages liés au fleuve, soit plus en retrait de celui-ci afin de limiter le risque d'inondation. Ces terres sont donc majoritairement occupées de parcelles agricoles (prairies ou cultures céréalières) et en moindre mesure, de parcelles viticoles principalement concentrées en partie nord non loin de Fronton, ou encore consacrées à l'arboriculture fruitière (poiriers principalement).
- ◊ La terrasse supérieure est la plus diversifiée, sa large surface plane a permis à une commune comme Fronton de s'y développer et de s'étendre, formant la ville la plus importante de l'unité paysagère. Les surfaces consacrées à l'habitat y sont donc bien plus importantes, de même que les zones commerciales et d'activités qui y sont concentrées mais dont l'emprise reste somme toute modérée au regard de la taille de l'unité. La notion de mosaïque de milieux est ici particulièrement adaptée



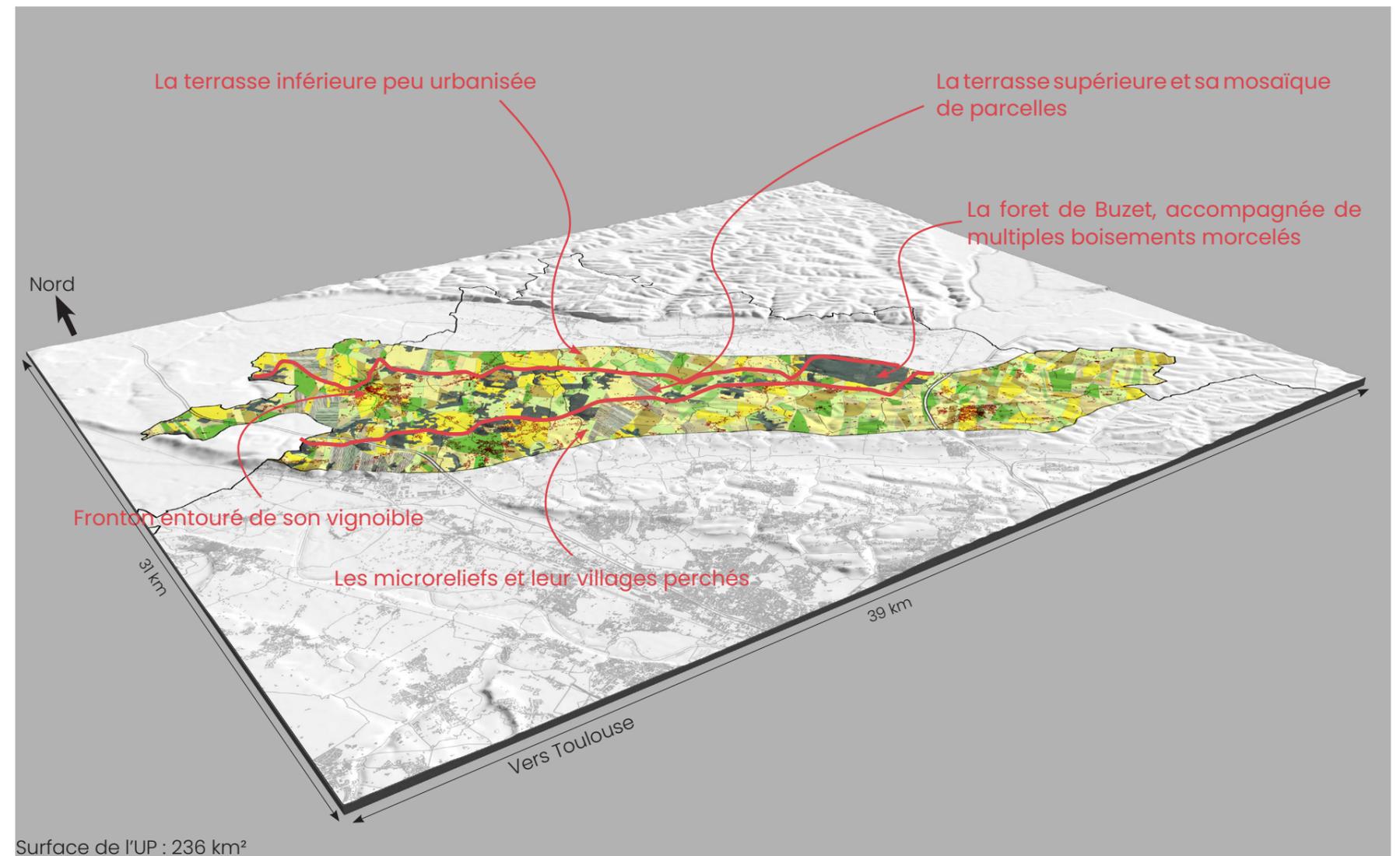
La terrasse inférieure avec les coteaux du Tarn en fond de plan



La terrasse supérieure, où se côtoient arbres fruitiers et parcelles de vignes



Les microreliefs du Girou





L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE _ Les Terrasses du Frontonnais

puisque la vigne, les cultures céréalières, les prairies de fauche ou de pâture, les vergers (de pêcheurs notamment) et les boisements (dont la forêt de Buzet) s'intercalent les uns aux autres, proposant alternativement des vues lointaines ou proches.

◊ Les microreliefs sont organisés selon un schéma plus classique avec des villages de tailles plus ou moins importantes implantés sur les hauteurs, des hameaux dispersés également positionnés en zone de crête, des boisements résiduels colonisant les fonds de vallons et, se partageant le reste de l'espace disponible, les différentes surfaces agricoles (cultures céréalières principalement et prairies). Loin d'être anecdotique, la proportion d'espace bâti est disparate, avec des pôles plus importants comme Montastruc-la-Conseillère et Bouloc, possédant leurs zones d'activités, et des villages de taille plus modeste.

Les paysages des Terrasses du Frontonnais se caractérisent par :

- ◊ Une ville principale implantée en plaine, et entourée de son vignoble.
- ◊ Des villages groupés sur les hauteurs des microreliefs.
- ◊ Des fermes et/ou habitations regroupées en hameaux disséminés en zone de crête ou au cœur de la mosaïque agricole des terrasses.
- ◊ Des parcelles agricoles de petite (terrasses) ou moyenne (microreliefs) taille, d'occupations diverses : prairies de fauche ou de pâture, grandes cultures, vignes, vergers.
- ◊ Des boisements de feuillus de tailles diverses, répartis dans les fonds de vallon ou de manière résiduelle au sein du système de parcelles agricoles. La vaste forêt de Buzet est quant à elle implantée sur un plateau et sur le talus de la terrasse supérieure.
- ◊ Un réseau hydrographique homogène mais de faible ampleur, essentiellement marqué par le cortège végétal qui l'accompagne.

Les Terrasses du Frontonnais se dépeignent également par une palette de couleurs :

- ◊ Les différentes nuances de rouge de la brique et des tuiles
- ◊ Le jaune d'or des épis de blé
- ◊ Le vert intense des vignes
- ◊ Les différentes déclinaisons de verts des cultures, prairies et vergers
- ◊ Le vert foncé des boisements
- ◊ Le marron des sols nus labourés
- ◊ Le gris des galets de Garonne



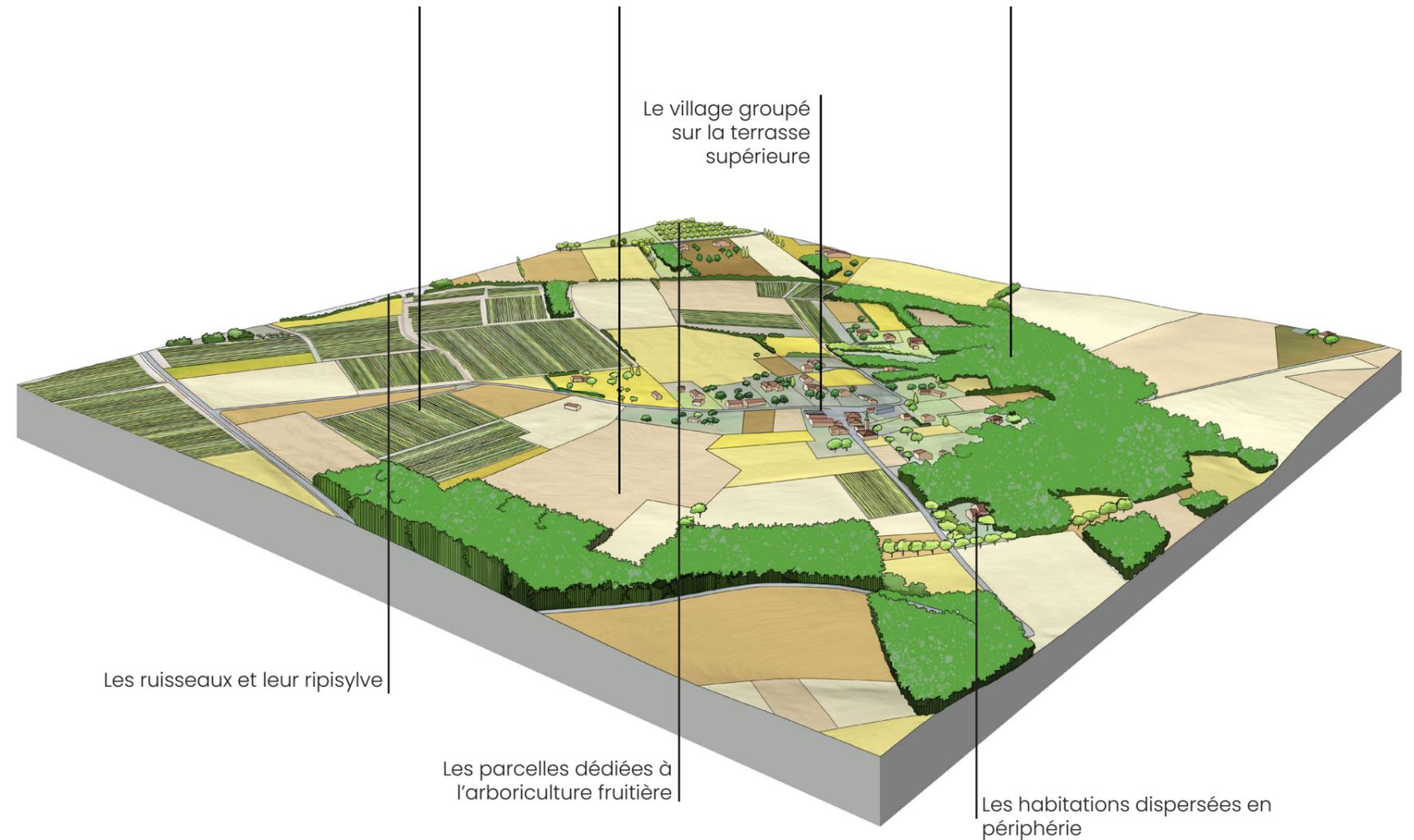
Plateau couvert de parcelles viticoles



Prairies de fauche parmi lesquelles s'intercalent des parcelles boisées



Des boisements de feuillus morcelés



Le village groupé sur la terrasse supérieure

Les ruisseaux et leur ripisylve

Les parcelles dédiées à l'arboriculture fruitière

Les habitations dispersées en périphérie

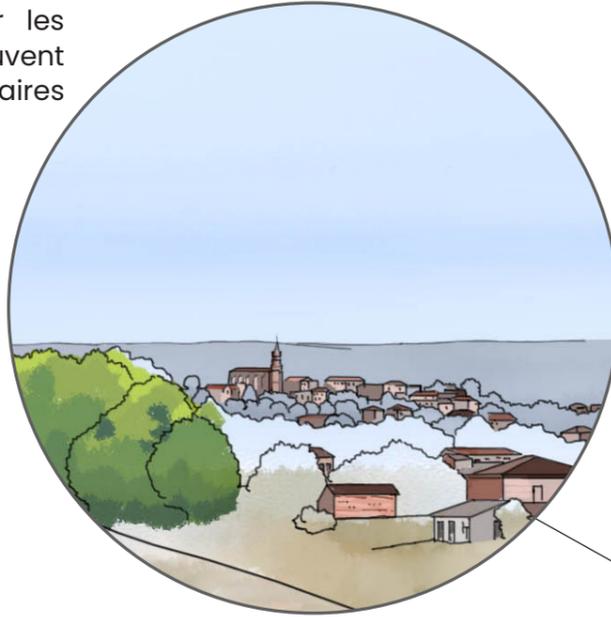


L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE _ Les Terrasses du Frontonnais



Les microreliefs des coteaux du Girou en fond de plan, supportant de multiples parcelles agricoles, et des boisements résiduels en fond de vallon

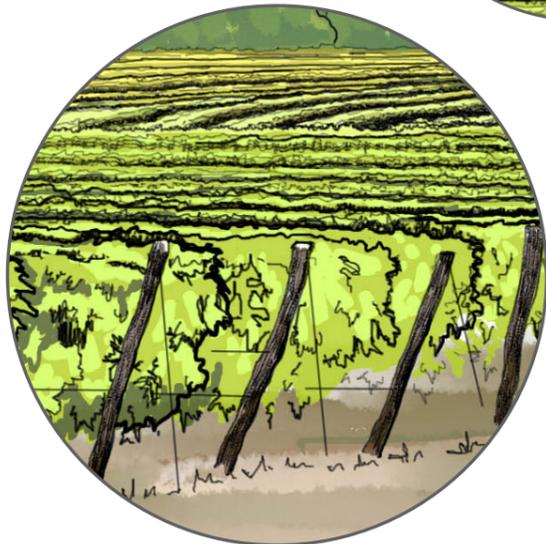
Le village historique groupé sur les hauteurs des micro-reliefs, souvent étendu par des quartiers pavillonnaires sur les pentes



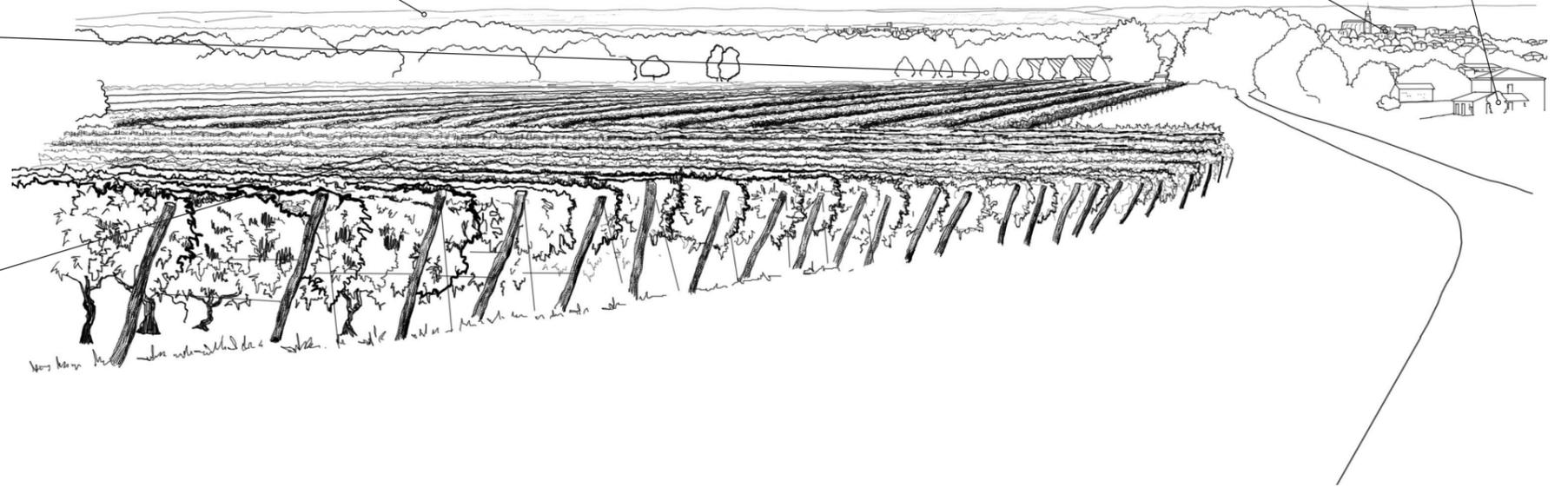
L'habitat dispersé le long des axes routiers départementaux, au sein de la mosaïque de parcelles agricoles ou au sommet des microreliefs



Domaine viticole à l'entrée soignée



Les parcelles de vignes implantées sur les terrasses alluviales





CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle naturel

LA GÉOLOGIE

Le territoire singulier du Frontonnais, en considérant l'échelle de la Haute-Garonne, s'explique par ses formations géologiques particulières, organisées en un système de terrasses alluviales principalement composées de galets, graviers et sables riches en silice, dépourvus de calcaire, dont les altitudes et les âges sont croissants, et reposant sur la molasse.

La terrasse inférieure est née des dépôts d'alluvions (sables, limons et cailloutis quartzeux) charriés par les eaux du Tarn et de ses affluents durant le quaternaire. Ces dépôts sédimentaires sont présents en surface sous la forme de sables très fins et d'argiles, nommés boubènes et reconnaissables à leur couleur blanche. En dessous, les limons présentent parfois une couleur rougeâtre liée à la présence d'un hydroxyde de fer (la limonite), se formant généralement dans des sols peu aérés où stagnent des eaux relativement acides : les rougets. Le sous-sol, à une profondeur variable est en effet constitué de galets et graviers quartzeux plus ou moins agglomérés, formant une couche appelée grepp, qui peut être imperméable en fonction de son compactage et de son degré d'agrégation. Lorsque cette couche imperméable se situe à une faible profondeur, elle conduit à la stagnation des eaux de pluie.

La terrasse supérieure présente une composition relativement similaire, à ceci près que l'épaisseur des dépôts alluvionnaires, d'ailleurs plus riches en cailloux, est plus importante. Là aussi, les boubènes blanches et rougets se superposent à des formations de grepp parfois imperméables, plus ou moins proche de la surface. Les cailloutis, situés à une altitude plus élevée, font état d'une composition analogue à celle de la terrasse supérieure.

La composition de ces sols, liée à leur passé géologique, en explique l'occupation agricole, notamment du fait de la présence de couches de grepp, parfois proches de la surface et très compactes, qui compliquent le travail du sol nécessaire à l'implantation de cultures céréalières. Ceci, associé au lessivage des horizons supérieurs par les eaux de pluie et aboutissant à la disparition des éléments solubles du sol, a conduit à l'appauvrissement de ces terres, ce qui explique la forte implantation de parcelles viticoles ou fruitières, cultures réputées pour leur préférence pour les sols pauvres, en particulier la première citée, que l'on ne retrouve pas sur les autres unités.

La cohabitation sur ce même territoire du Frontonnais de trois types de sols (les boubènes, les rougets et les graves qui se répartissent en fonction de l'importance du lessivage ou de l'érosion) se traduit par la présence d'une mosaïque de parcelles aux occupations diverses : vignes, arboriculture fruitière, prairies, cultures céréalières, boisement...



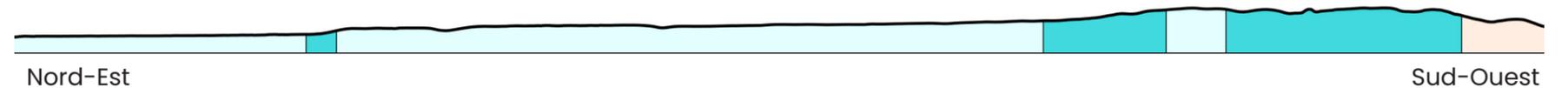
Les boubènes blanches



Une terre argileuse difficile à travailler



Des terrains favorables à la viticulture



Coupe géologique de surface

NB : pour rendre plus lisibles les détails du relief, un coefficient de 1,5 est appliqué aux hauteurs



Les microreliefs



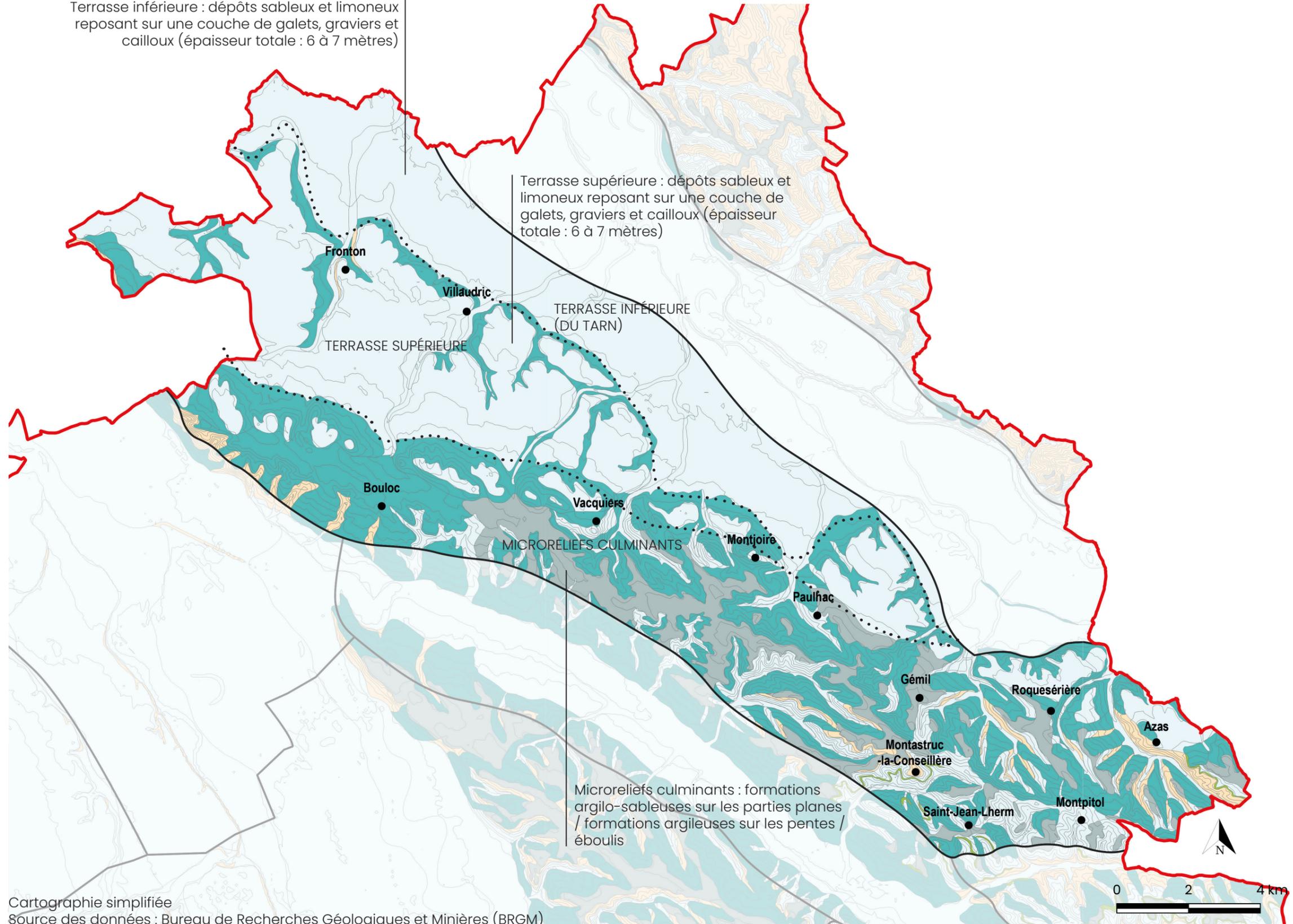
CE QUI FAIT PAYSAGE_Le socle naturel

LA GÉOLOGIE

Terrasse inférieure : dépôts sableux et limoneux reposant sur une couche de galets, graviers et cailloux (épaisseur totale : 6 à 7 mètres)

Terrasse supérieure : dépôts sableux et limoneux reposant sur une couche de galets, graviers et cailloux (épaisseur totale : 6 à 7 mètres)

- Alluvions / sables
- Limons
- Colluvions
- Calcaires
- Marnes
- Limite unité paysagère
- Limite départementale
- Limite entité géographique



Cartographie simplifiée
 Source des données : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle naturel

LA GÉOMORPHOLOGIE

La morphologie du Frontonnais est directement dépendante des vallées bordant l'unité paysagère, et en particulier celle du Tarn qui a modelé ce paysage de plaines en paliers, séparées par des talus caillouteux. La rivière a en effet creusé la vallée en se déplaçant latéralement, déposant en même temps des alluvions grossières, recouvertes ensuite par les dépôts des crues. En résulte ainsi un système de terrasses alluviales, en surplomb de la basse plaine du Tarn, constituant l'unité paysagère limitrophe.

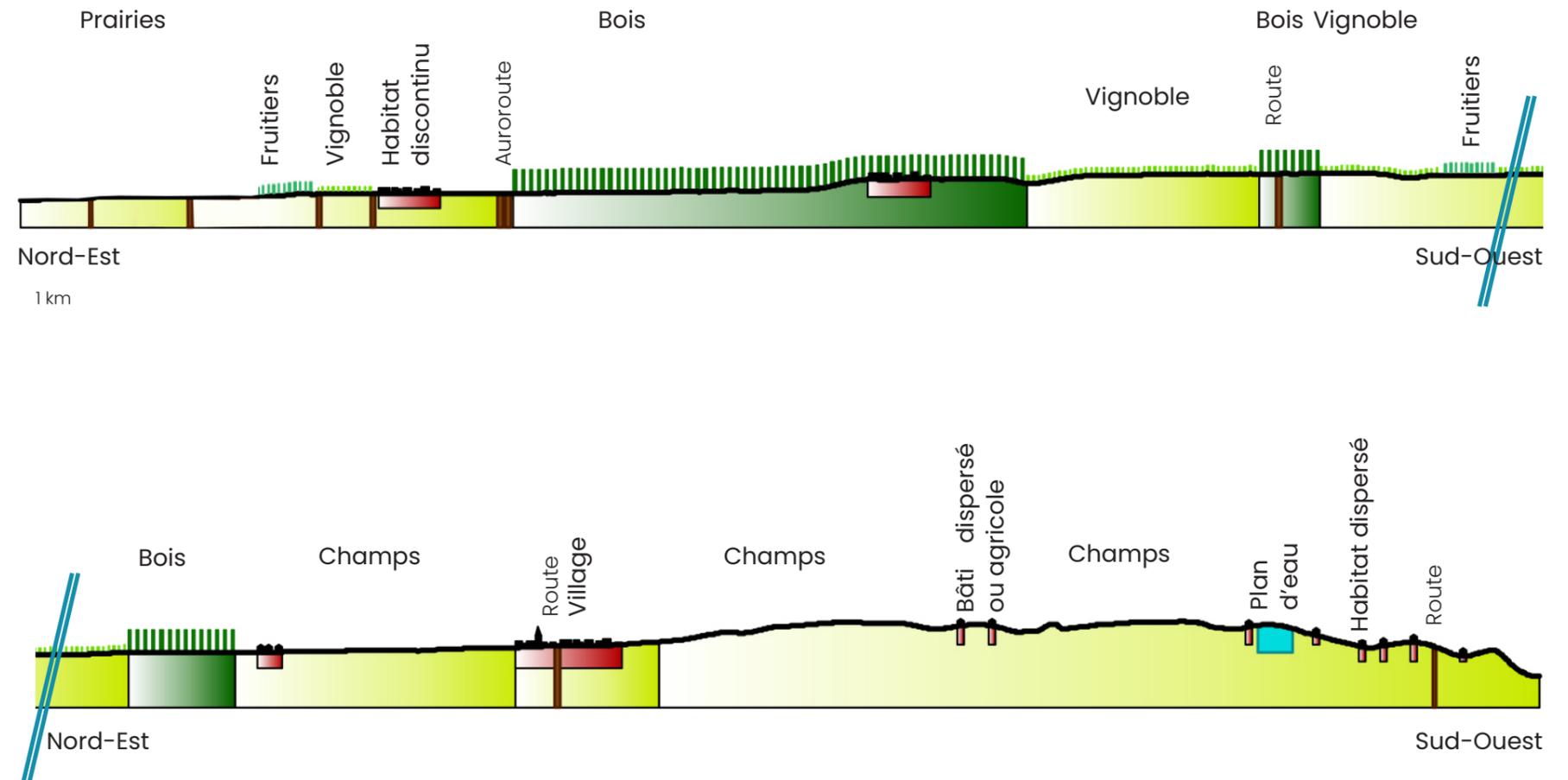
Deux terrasses planes, s'étagent donc depuis la basse plaine, et présentent une composition alluvionnaire identique, se différenciant seulement par le degré d'évolution et de dégradation des alluvions, plus avancé lorsque l'on s'éloigne du Tarn.

Ces terrains lessivés présentent fréquemment des traces d'hydromorphie en raison d'horizons d'accumulation argileuse sous-jacents. Le lessivage de l'horizon supérieur laisse bien souvent en surface des sables fins, légèrement acides. Ces sols relativement pauvres, moins favorables aux cultures céréalières que d'autres secteurs du département, ont favorisé le développement de cultures peu présentes à l'échelle de la Haute-Garonne (viticulture et arboriculture fruitière).

La terrasse inférieure, à l'altitude moyenne comprise entre 100 et 120m, peu bâtie, est majoritairement occupée de parcelles agricoles (prairies ou cultures céréalières) et en moindre mesure, de parcelles viticoles ou consacrées à l'arboriculture fruitière (poiriers principalement).

La terrasse supérieure, aux altitudes évoluant entre 150 et 160 m, est celle qui intègre le plus de parcelles viticoles, mais aussi la plus grande diversité de cultures. La vigne, les cultures céréalières, les prairies de fauche ou de pâture, les vergers (de pêcheurs notamment) et les boisements (dont la forêt de Buzet et ses 450 ha) cohabitent en une mosaïque de parcelles.

Enfin, les microreliefs variant de 180m à plus de 225m d'altitude, se constituent d'affleurements molassiques faits d'une succession de talwegs et de petits reliefs. Au fond des talwegs, où se développe la ripisylve des cours d'eau ou des boisements résiduels, se trouve des sols hydromorphes présentant des accumulations organiques. Sur les versants sud-ouest, des sols argilo-calcaires souvent érodés sont en place ; le versant nord-est est lui aussi fortement lessivé et argileux. Les cultures céréalières et les prairies se sont principalement développés sur ces versants, moins favorables à la croissance de la vigne du fait d'une plus grande rétention en eau.



Coupe de principe : occupation du sol et topographie

NB : pour rendre plus lisibles les détails du relief, un coefficient de 1,5 est appliqué aux hauteurs



Les microreliefs depuis les hauteurs de Montjoire



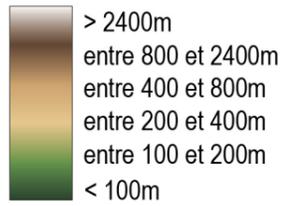
La terrasse viticole



CE QUI FAIT PAYSAGE_Le socle naturel

LA GÉOMORPHOLOGIE

Altitude en mètre (environ) :

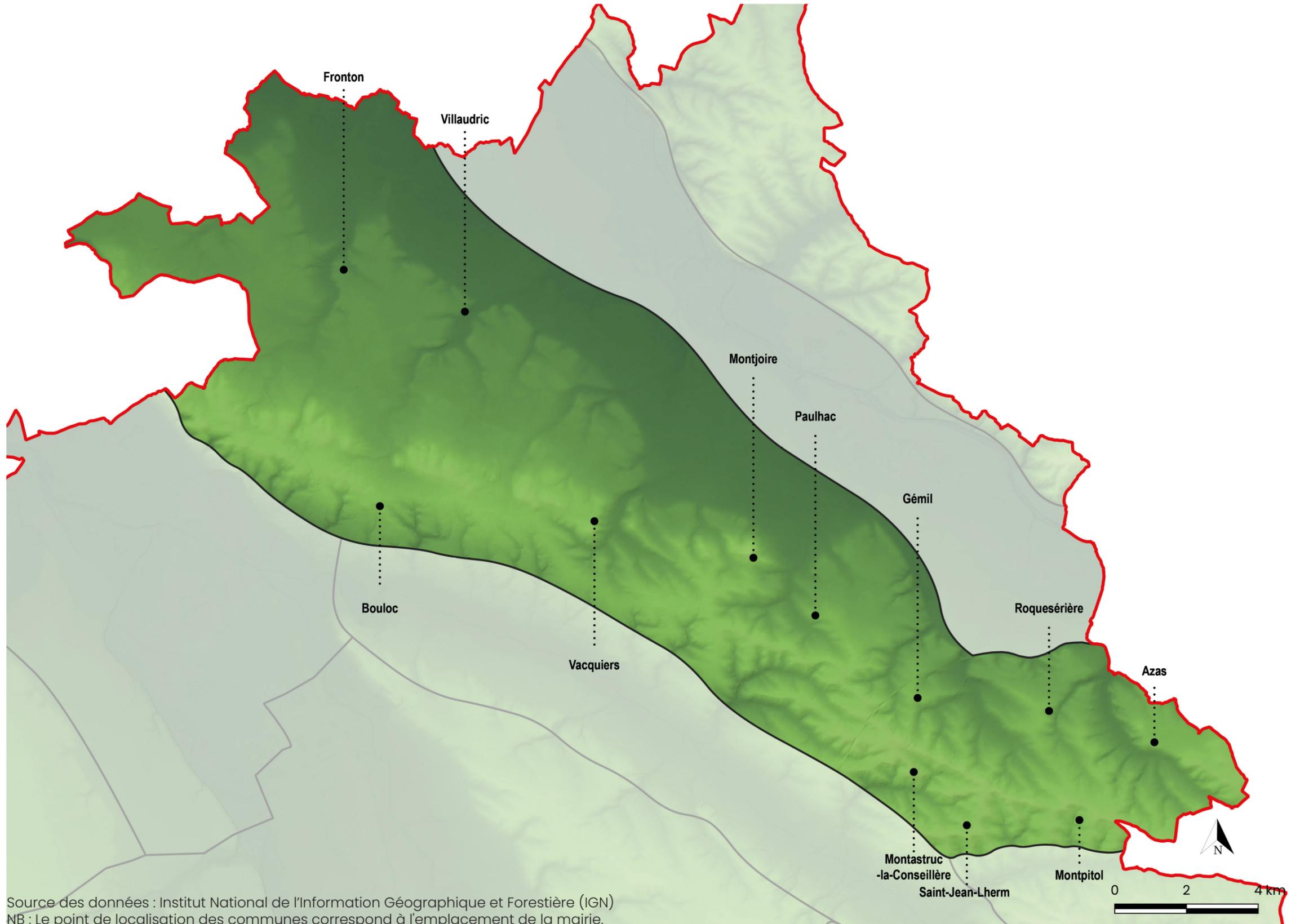


Point culminant : 250m

Point bas : 100m

— Limite unité paysagère

— Limite départementale



Source des données : Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
NB : Le point de localisation des communes correspond à l'emplacement de la mairie.



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle support

L'HYDROGRAPHIE

Orienté selon un axe préférentiel nord-est / sud-ouest, le réseau hydrographique de l'unité paysagère est réparti de manière relativement homogène et se compose de deux sous-ensembles principaux : d'une part, les affluents du Tarn qui occupent la majeure partie du Frontonnais, et d'autre part les affluents du Girou sur la frange sud de l'unité. La séparation des eaux est marquée par une ligne de crête transversale, allant de Castelnau-d'Estrétefonds jusqu'à Azas.

_Le ruisseau de Rival (L=17km / 7 affluents)

Sous-affluent du Tarn, le ruisseau de Rival est un cours d'eau non navigable prenant sa source dans la commune de Castelnau d'Estrétefonds. Il se jette dans le ruisseau de Pengaline sur la commune d'Orgueil, ses eaux se jetant ensuite dans celles du Tarn, à peine quelques kilomètres plus en aval. Il traverse, de même que ses rus affluents, des zones agricoles ou boisées puis longe les zones bâties en périphérie de la ville de Fronton, pour s'élargir et former le lac de Xeresa, un plan d'eau aménagé pour la pêche. Il pénètre ensuite au coeur du tissu urbain, en contournant le centre-bourg plus dense, son cours pouvant dans ce cas être guidé par des enrochements maçonnés. Longeant le tracé de la D47, le ruisseau de Rival sort de la ville pour parcourir à nouveau des zones agricoles puis franchir les limites du département.

_Le ruisseau de Sayrac (L=13km / 3 affluents)

Egalement sous-affluent du Tarn, le ruisseau de Sayrac prend sa source à Bouloc et traverse ensuite la commune de Villaudric avant de se jeter dans le ruisseau de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, lui-même affluent du Tarn. Sur la majeure partie de son parcours, le ruisseau de Sayrac traverse des zones boisées jusqu'à parvenir à la hauteur de Villaudric où il s'insère alors au coeur de parcelles agricoles.

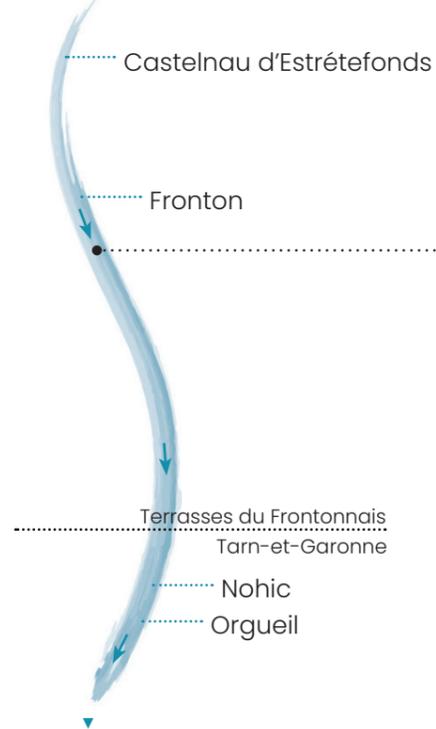
_Le Rieu Tort (L=9km / 5 affluents)

Le Rieu Tort, cours d'eau naturel non navigable, prend sa source dans la commune de Montjoire et recueille les eaux de 5 affluents avant de rejoindre les eaux du Tarn au niveau de Villemur-sur-Tarn. Avant de traverser le village de Villematier et de sortir des limites de l'unité paysagère, il parcourt majoritairement des parcelles agricoles, et plus ponctuellement des boisements.

_Ruisseau de Rieutort (L=10km / 6 affluents)

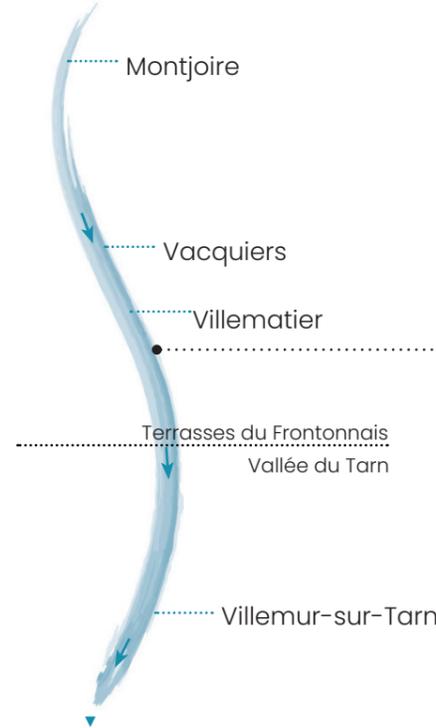
Le Rieutort, cours d'eau naturel non navigable, prend sa source dans la commune de Montjoire et recueille les eaux de 5 affluents avant de rejoindre les eaux du Tarn au niveau de la Magdelaine-sur-Tarn. Il constitue bien souvent la limite physique et naturelle entre deux communes, entre Paulhac et Montjoire notamment. C'est également un cours d'eau serpentant au sein d'espaces agricoles, où il marque la limite entre les différentes parcelles.

Le ruisseau de Rival : depuis Castelnau d'Estrétefonds



Jusqu'au ruisseau de Pengaline : Orgueil

Le Rieu Tort : depuis Montjoire



Jusqu'au Tarn : Villemur-sur-Tarn



Le ruisseau de Rival au coeur du tissu urbain de Fronton



Le ruisseau de Sayrac

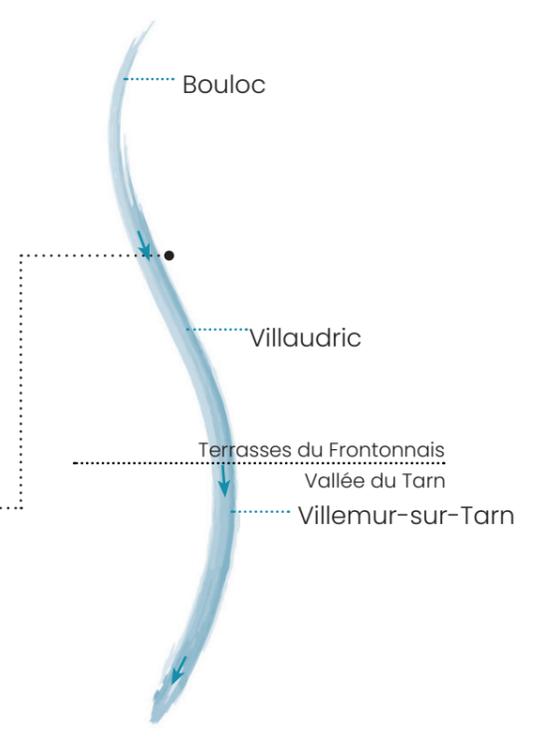


Le Rieu Tort et sa ripisylve, au sein des parcelles cultivées



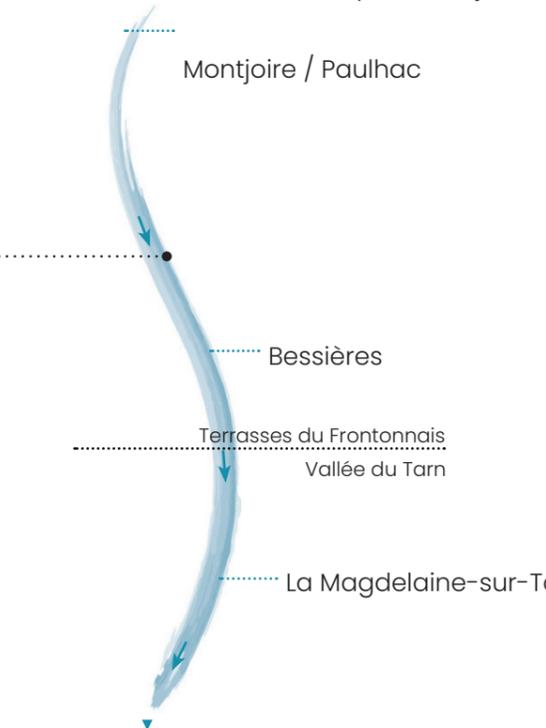
La ripisylve du Rieutort intégrée à la trame bocagère

Le ruisseau de Sayrac : depuis Bouloc



Jusqu'au ruisseau de Magnanac : Villemur-sur-Tarn

Le ruisseau de Rieutort : depuis Montjoire



Jusqu'au Tarn : La Magdelaine-sur-Tarn



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle support

L'HYDROGRAPHIE

Si les Terrasses du Frontonnais sont bien irriguées dans leur ensemble, le réseau hydrographique n'en est pas moins difficile à appréhender, car bien souvent imperceptible. Une grande partie de ces cours d'eau se constitue en effet de rus très minces, qui du point de vue des perceptions, relèvent plus du fossé que du ruisseau, si bien qu'ils restent quasiment invisibles même au niveau de leurs points de traversée.

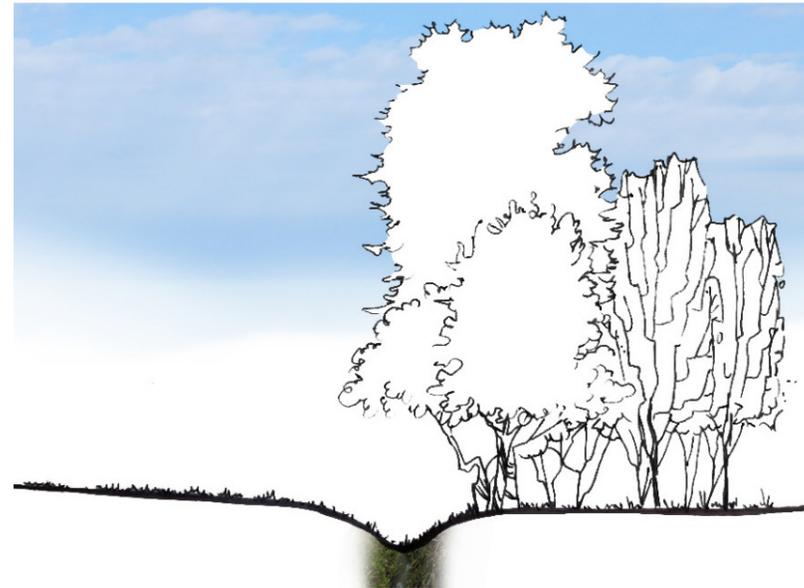
Rus et ruisseaux se repèrent ainsi par la ripisylve qui longe leur cours sinueux, bien que celle-ci puisse aisément se confondre avec la trame bocagère des espaces agricoles.

Excepté à Fronton où le ruisseau de Verdure traverse le village, la plupart des cours d'eau s'insèrent dans des paysages agricoles, voire en limite de zones bâties mais pénètrent très rarement au cœur de celles-ci. Cette répartition explique que peu ou pas d'aménagement de mise en valeur n'aient été réalisés.

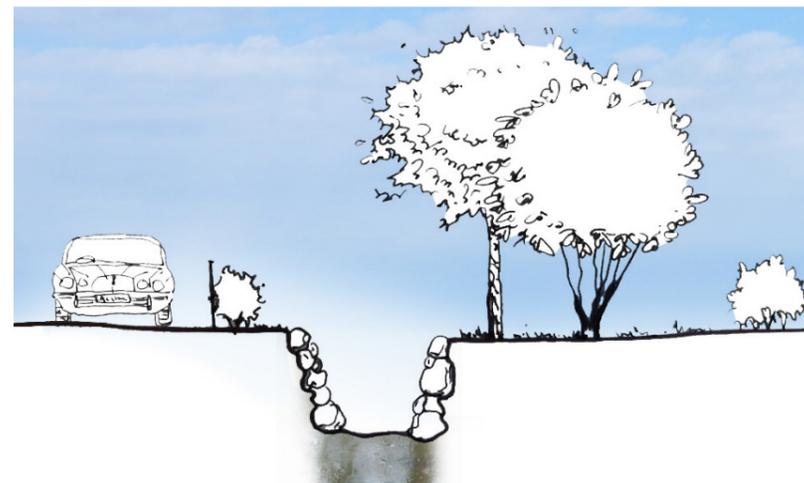
On distingue trois typologies de cours d'eau, en fonction de la largeur de leur lit et de leur répartition :

- ◊ Le ru : mince et quasiment imperceptible dans le paysage, il correspond à une faible dépression recueillant les eaux de pluie et les acheminant lentement vers un cours d'eau plus important. Sa ripisylve, de l'ordre de la haie, permet de deviner sa présence – Ex : ruisseau du Devès, ruisseau d'En touch, la Rivette... ;
- ◊ Le ruisseau en zone agricole : de plus grande largeur, et de profil encaissé, il se distingue par des ouvrages de traversée plus conséquents, qui permettent de détecter sa présence. Là encore, même s'il est plus fréquent d'observer la surface de l'eau, ce type de ruisseau se lit surtout par le cortège végétal qui l'accompagne, et qui s'intègre au maillage bocager – Ex : Rieu Tort, Ruisseau de la Seub, Ruisseau de Marignol... ;
- ◊ Le ruisseau en zone urbanisée : peu représenté sur l'unité paysagère, il se caractérise par un profil fortement encaissé, stabilisé par des enrochements et traduisant le risque de montée en charge de ces cours d'eau – Ex : Ruisseau de Villaudric à Villaudric, Ruisseau de Verdure à Fronton...

La trame bleue des Terrasses du Frontonnais inclue également les diverses retenues d'eau, à usage récréatif comme le lac de Xeresa à Fronton où existe un parcours de pêche, ou plus souvent à usage agricole pour l'irrigation des cultures.



Le ru très mince, se lisant principalement par sa ripisylve



Un profil fortement encaissé, et un lit maintenu par des enrochements pour les ruisseaux en zone urbanisée



Captage d'eau pour l'irrigation des cultures



Le ruisseau en zone agricole, encaissé et dont la ripisylve s'intègre à la trame bocagère



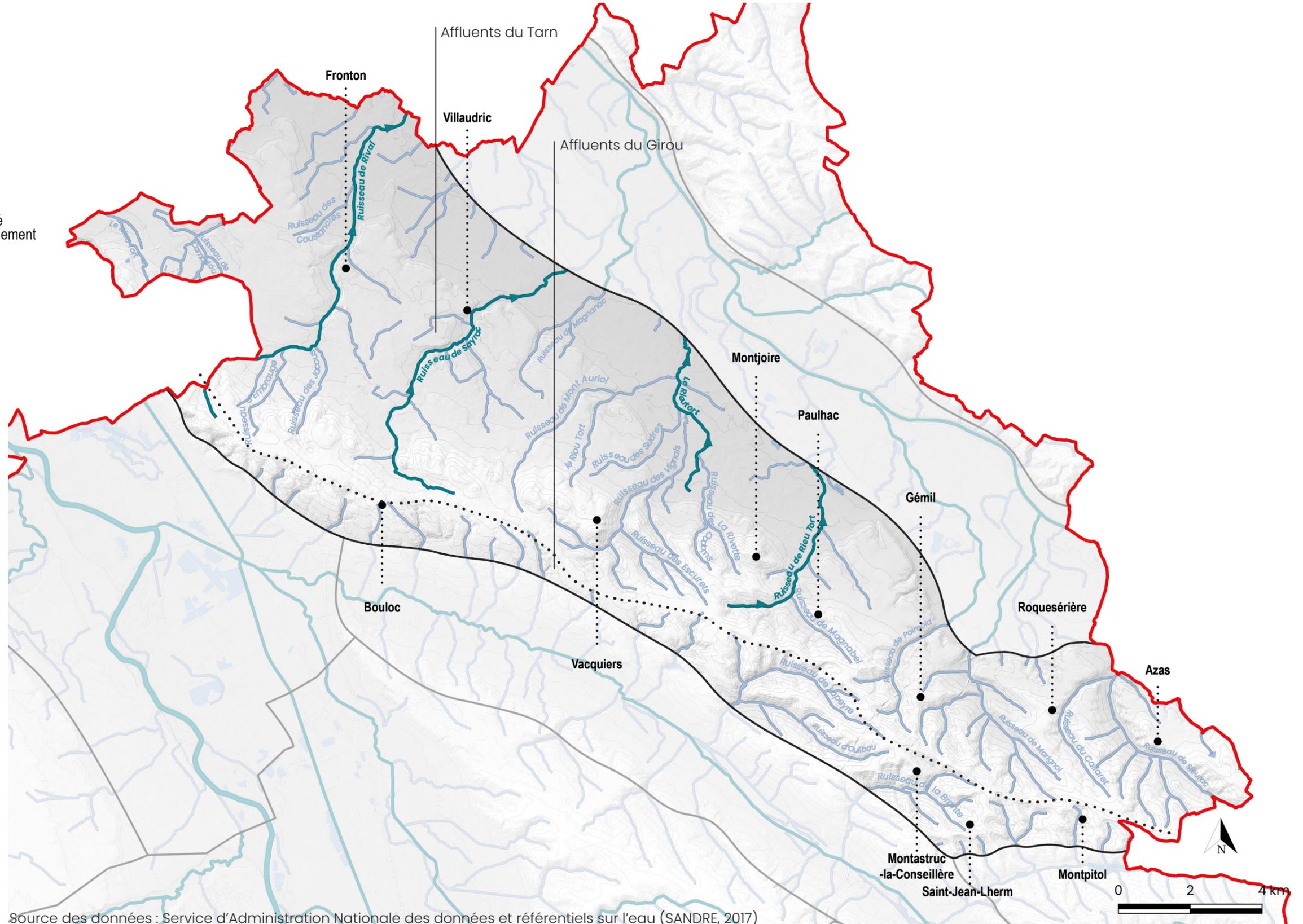
Plan d'eau



CE QUI FAIT PAYSAGE_Le socle support

L'HYDROGRAPHIE

-  Cours d'eau principal de l'unité paysagère et son sens d'écoulement
-  Cours d'eau secondaire de l'unité paysagère non détaillé
-  Limite unité paysagère
-  Limite départementale



Source des données : Service d'Administration Nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE, 2017)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle support

LES ÉLÉMENTS DE NATURE

Essentiellement agricole, le Frontonnais offre un couvert boisé réduit mais qui marque toutefois le paysage. Ces boisements sont, en général, limités aux abords des cours d'eau et sur les reliefs les plus pentus, délaissés par l'agriculture. Les boisements sont pour la plupart des chênaies mixtes sessiles-pédonculées à Charme ou, dans les situations les plus thermophiles, des chênaies mixtes pubescentes-pédonculées avec un peu de Charme, d'Alisier, de Merisier. Enfin, deux secteurs sont toutefois plus marqués par un couvert végétal naturel dominant.

La forêt de Buzet, qui occupe environ 1 000 ha et où domine un couvert de feuillus (essentiellement Chênes sessiles). Quelques boisements de résineux, plantés, y sont également visibles : cèdres, pins noirs et pins sylvestres.

Au niveau faunistique, les boisements de la forêt de Buzet, associés à de multiples milieux humides (mares, ruisseaux), sont très favorables aux batraciens inféodés aux milieux forestiers (Salamandre tachetée) dont certains à forts enjeux patrimoniaux (Triton marbré, Grenouille agile). Cette forêt est plutôt dominée par les taillis mais certains secteurs, évoluant en futaie, sont intéressants pour l'avifaune nichant dans les cavités d'arbres (Pic épeiche (le plus répandu), Chouette hulotte, Sittelle torchepot,...) et pour les insectes saproxyliques (Lucane cerf-volant, Longicorne sp.,...). Comme particularité, on signalera également le rare Busard Saint-Martin.

Cette forêt est également très fréquentée par les habitants du secteur, mais aussi les toulousains au sens large, depuis que la politique des Espaces Naturels Sensibles du département l'a mise en valeur et a permis d'y développer de nouveaux usages de connaissance et de loisirs. Ces nouveaux usages peuvent être délicats par rapport à la préservation des milieux sensibles mais la politique des ENS permet de gérer ces risques de conflit.

Les pelouses et landes thermophiles, associées à des prairies, dans le secteur de Vacquiers/Bouloc/Castelnau-d'Estrétefonds : il s'agit de mosaïques de milieux ouverts (friches, prairies naturelles, pelouses, landes arbustives) accompagnés de formations arborées (haies, ripisylves bordant les ruisseaux, lisières de parcelles boisées), très favorables à des oiseaux comme la Huppe fasciée, l'Alouette lulu, la Tourterelle des bois et le Pipit rousseline.

Dans ce secteur, il faut noter la présence du Busard cendré, qui trouve, dans ces derniers lambeaux de landes, les conditions suffisantes pour pouvoir nidifier.

Au niveau floristique aussi, ces milieux ouverts sont remarquables avec de multiples orchidées dont le Sérapias en cœur ainsi que d'autres plantes patrimoniales (Ornithope comprimé, Linaire de Pélissier) qui donnent à ces milieux naturels relictuels un intérêt tout particulier.



Secteur céréalier avec boisements épars sur les versants et le long des cours d'eau



Boisements et milieux humides de la forêt de Buzet



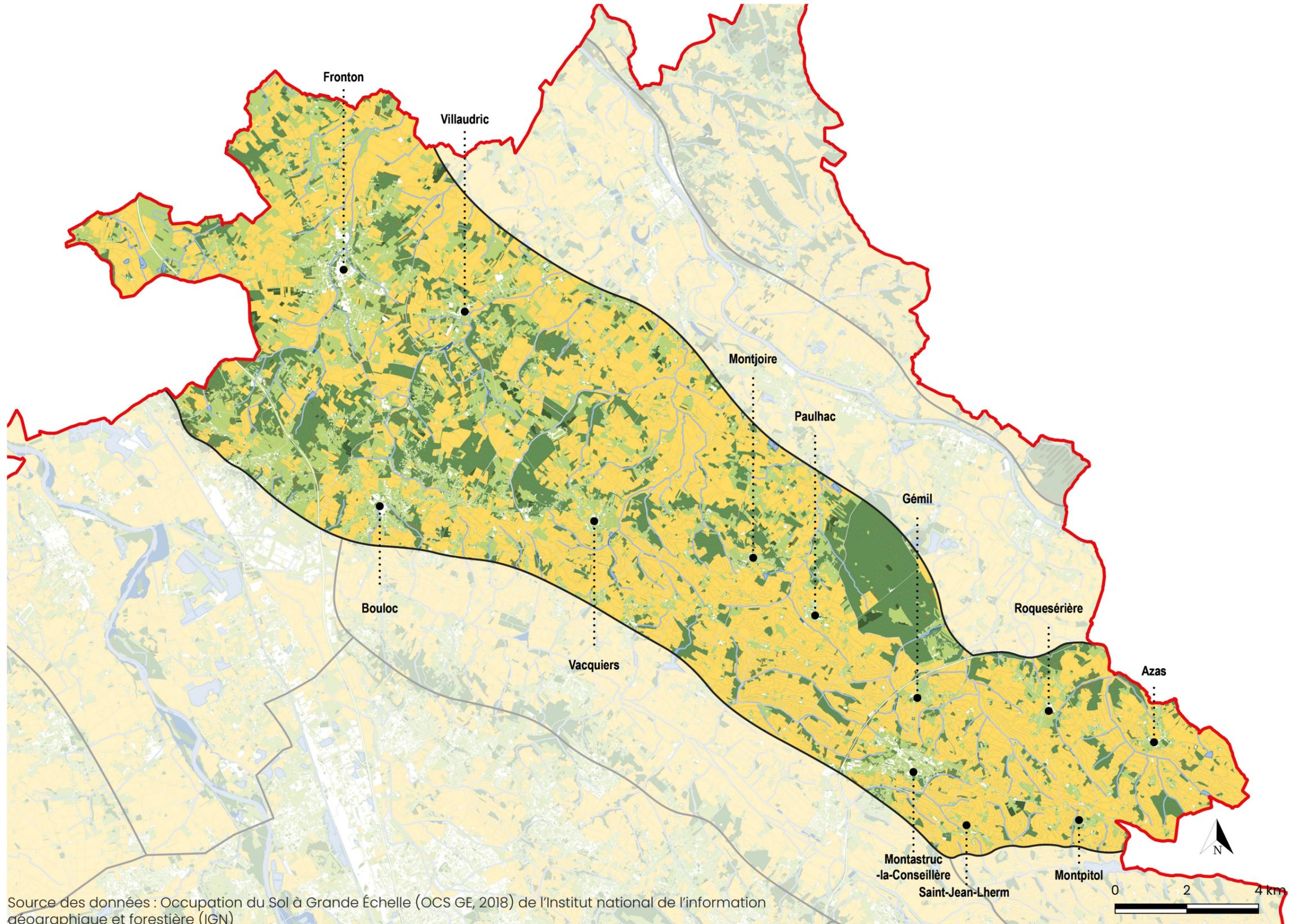
Mosaïque de milieux ouverts (prairies) et bois (Forêt Royale)



CE QUI FAIT PAYSAGE_Le socle support

LES ÉLÉMENTS DE NATURE

- Formation ripicole
- Zone humide
- Forêt de résineux
- Forêt de feuillus
- Forêt mixte
- Formation végétale basse
- Espace agricole (culture, prairie, pâturage)
- Limite unité paysagère
- Limite départementale



Source des données : Occupation du Sol à Grande Échelle (OCS GE, 2018) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Le socle support

LES ÉLÉMENTS DE NATURE

Les secteurs aux enjeux écologiques les plus importants sont concernés par des périmètres d'inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Faunistiques et Floristiques) et Zones humides.

Il s'agit pour l'essentiel :

- ◊ de la Forêt de Buzet,
- ◊ des zones de milieux ouverts entre Fronton et Boulac,
- ◊ des petits cours d'eau sillonnant les terrasses,
- ◊ de quelques petites zones humides éparses (prairies et friches humides, aulnaie en bord de ruisseau,...),

Cette unité paysagère ne dispose par contre d'aucun périmètre de protection (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope, réserve, ...). Notons cependant, la labellisation ENS (Espaces Naturels Sensibles) de la forêt départementale de Buzet.

Les ZNIEFF de type I sont :

- ◊ Forêt de Buzet (Identifiant national : 730010260) :
- ◊ Friches et landes du Frontonnais (Identifiant national : 730030497)

Liste des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

- ◊ La forêt de Buzet

Les zones humides regroupent quant à elles une multitude de petites zones éparses (ripisylve et prairies humides).



Milieu humide de la forêt de Buzet



Vue de la forêt de Buzet depuis les hauteurs de Montjoire



Forêt de Buzet

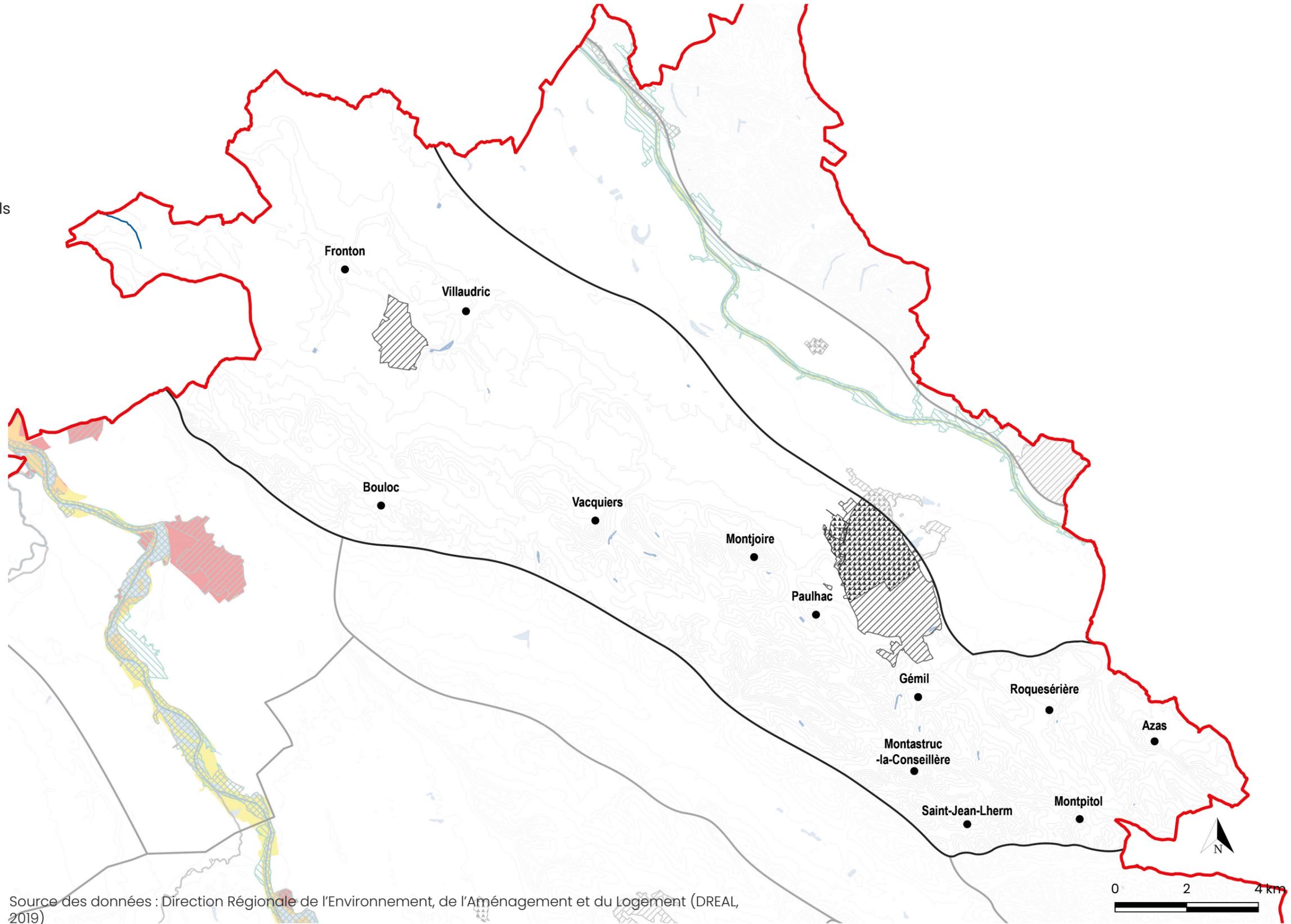


CE QUI FAIT PAYSAGE_Le socle support

LES ÉLÉMENTS DE NATURE

Carte des espaces naturels protégés

-  Espace naturel sensible
-  ZNIEFF Type 1
-  Zone humide
-  Cours d'eau classé
-  Limite unité paysagère
-  Limite départementale



Source des données : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, 2019)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

PRATIQUES ET USAGES

_L'agriculture

Si le terme des Terrasses du Frontonnais fait immédiatement référence à la viticulture et à la production de l'AOC Fronton dans l'imaginaire collectif Haut-Garonnais et au delà, ce territoire fortement agricole fait surtout état d'une grande diversité de productions. Les terres agricoles occupent une part importante de l'unité paysagère, bien que les boisements morcelés et les zones bâties des villes majeures réduisent la surface agricole utile, notamment au nord.

Parmi ces productions agricoles, les grandes cultures sont les plus représentées, et notamment le blé. Soja, maïs et colza complètent cet assolement dans une moindre mesure. Vient ensuite la vigne, dont les parcelles s'étalent sur 20 communes autour de Fronton, soit plus de 1300 ha répartis sur deux départements. Ce vignoble, unique dans le département, marque les paysages de ces lignes régulières, dont la faible hauteur permet de conserver des perceptions lointaines. L'arboriculture fruitière, là aussi plus développée que sur les autres unités paysagères, concerne principalement la production de pommes, de prunes, de pêches. Celle de fraises concerne essentiellement des producteurs en agriculture biologique avec une activité de vente directe. Enfin, prairies de fauche ou pâturées destinées principalement aux bovins et équins apportent des milieux ouverts alternant avec les fronts boisés.

Ces diverses occupations du sol se répartissent différemment : prairies, grandes cultures, arboriculture et quelques parcelles de vignes sur la terrasse inférieure ; vignes, grandes cultures, prairies, arboriculture sur la terrasse supérieure ; grandes cultures et prairies sur les micro-reliefs. La taille des parcelles est de manière générale relativement réduite bien que l'on observe de subtiles variations en fonction de la localisation : parcelles de petite taille sur les micro-reliefs pour s'adapter aux différences d'altimétrie, parcelles de taille hétérogène sur les terrasses alluviales (petite à moyenne).

Si le ressenti généralement apparaît comme relativement boisé, les haies ne sont finalement pas si fréquentes que cela, notamment autour des parcelles viticoles qui en sont généralement dépourvues. On les trouve plutôt dans la zone de microreliefs, suivant le cours des multiples cours d'eau s'écoulant au creux des talwegs. La trame arborée liée à l'activité agricole inclut également les alignements d'arbres qui marquent l'entrée de domaines viticoles.

Le bâti agricole est limité, et concerne principalement des hangars, remises ou chais, dont l'intérêt architectural est variable (constructions traditionnelles en brique ou à l'inverse hangars en tôle) et dont l'impact dans les perceptions lointaine est réduit, exception faite des cuves des coopératives viticoles. Ces imposantes cuves en inox ne sont toutefois pas représentatives de ce territoire, puisque le nombre de coopératives de grande taille y est réduit.



Domaine viticole établi au milieu des vignes



Les terrasses viticoles



Parcelle de blé



Cultures viticoles et fruitières où s'intercalent des parcelles boisées



Prairies et cultures réparties en une mosaïque de parcelles épousant le relief



Juxtaposition de parcelles boisées et de prairies ouvertes



Mosaïque de parcelles agricoles de natures diverses (vignes, cultures, prairies...)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

PRATIQUES ET USAGES

_L'habitat

Si les Terrasses du Frontonnais restent encore profondément agricoles, la relative proximité de Toulouse est facteur de pression urbaine avec des villes et villages qui s'étalent à partir de leur centre-ancien, le long des différentes routes. Si la densité bâtie demeure pour l'instant raisonnée, ces zones urbanisées sans lien avec une quelconque activité paysanne mitent les terres agricoles et morcellent l'espace.

Le bâti lié à l'habitat présente différentes typologies :

- ◊ les centres anciens, relativement denses, présentent des constructions traditionnelles en briques ;
- ◊ en périphérie des villes, se sont développés des quartiers pavillonnaires à l'architecture plus récente. Plusieurs d'entre eux sont totalement désolidarisés du noyau urbain initial, c'est notamment le cas autour de Bouloc, Fronton ou Castelnau d'Estrétefonds ;
- ◊ l'habitat rural, est quant à lui dispersé entre les villages, au sein des espaces cultivés et se fait plus discret dans les perceptions.

_Le tourisme

L'activité touristique gravite surtout autour de l'activité viticole, avec la Maison des Vins, la route des vins et ses multiples possibilités de dégustation et de découverte du patrimoine bâti, ou encore les diverses randonnées à pied ou à vélo au cœur du vignoble.

Enfin, les activités équestres sont également visibles dans le paysage, de différentes manières : chevaux pâturant les prairies, carrières d'entraînement et écuries, ce qui apparaît relativement rare à l'échelle du département.

_Les activités et commerces

Les zones d'activités, plutôt de petite taille, se multiplient en périphérie des villes comme des villages. Ainsi, Fronton, plus grande ville de l'unité paysagère n'est pas la seule concernée par cette typologie de bâti, constituée de bâtiments simples aux matériaux peu qualitatifs, propres à banaliser les paysages. Certains villages sont malgré tout épargnés, notamment à l'extrémité ouest de l'unité paysagère.



Habitat dispersé au sein des parcelles agricoles



Les zones d'activités à l'écart des villages



Coopérative viticole et ses imposantes cuves en inox.



Bâti agricole



Les constructions et aménagements liés aux centres équestres



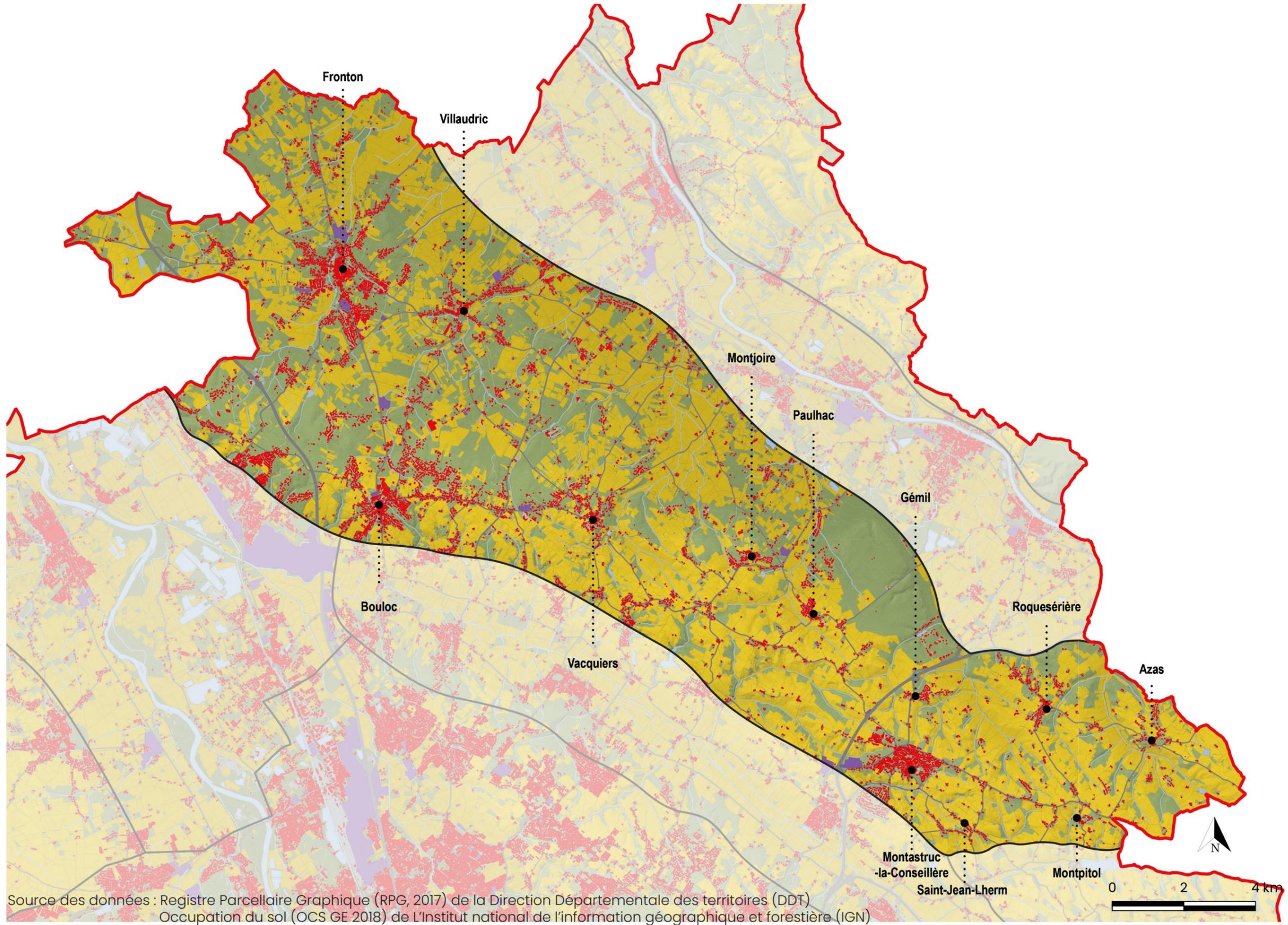
Les extensions pavillonnaires



CE QUI FAIT PAYSAGE_ Les actions de l'Homme

PRATIQUES ET USAGES

- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone d'activités
- Zone urbaine
- Zone nue
- Zone humide
- Cours d'eau
- Voirie
- Limite unité paysagère
- Limite départementale



Source des données : Registre Parcellaire Graphique (RPG, 2017) de la Direction Départementale des territoires (DDT)
 Occupation du sol (OCS GE 2018) de L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET D'ÉNERGIE

_Les routes et voies de desserte

L'unité paysagère des Terrasses du Frontonnais apparaît bien maillée du point de vue des voies routières, avec une répartition homogène de routes départementales convergeant vers les différents villages, et constituant un réseau en étoile les reliant les uns aux autres.

En plus de ce maillage de desserte à l'échelle du village, il existe quatre axes principaux orientés pour la plupart selon un axe nord-est / sud-ouest, soit de manière perpendiculaire à la succession de terrasses :

- ◊ à l'extrémité ouest de l'unité, l'A62 entre Toulouse et Montauban, qui permet de rallier rapidement Toulouse depuis Bouloc et Fronton ;
- ◊ au sud-est de l'unité, l'A68 entre Albi et Toulouse qui traverse l'unité paysagère de part en part, dans sa portion la plus étroite ;
- ◊ suivant quasiment la même trajectoire que l'A68, la D888 dessert également la ville de Montastruc-la-Conseillère ;
- ◊ au centre, la D14 relie les deux centralités externes à l'unité que sont Villemur-sur-Tarn et Toulouse, sur laquelle se connectent nombre de routes départementales.

Le tropisme de ces voies vers Toulouse explique la création de multiples aires de covoiturage, de manière à désengorger les pénétrantes de l'aire toulousaine.

Ces routes sont le plus souvent rectilignes, à l'exception de rares portions qui conduisent aux villages perchés sur des reliefs, et ne sont pas bordées d'alignements d'arbres. Elles sont en revanche longées par des fossés qui assurent la transition avec les parcelles agricoles, les prairies ou les pavillons implantés le long de ces axes. Les vues sont ainsi le plus souvent dégagées car il existe peu d'obstacles visuels, excepté lorsqu'un boisement s'insère en rive. De même des fossés bordés de haies vives, qui interrompent les perceptions visuelles.

Sur la partie des microreliefs culminants, les voiries sont alors implantées en crête, faisant bénéficier l'automobiliste de vues sur les vallons de part et d'autre.

Le transport ferroviaire avec la voie Toulouse-Albi ne comprend qu'une seule gare au sein de l'unité, mais est cependant complété par les gares de Montauban (82) et de Saint-Sulpice-la-Pointe (81) dont la proximité influence le trafic et le développement urbain de l'unité.



RD 15, voie rectiligne d'accès au village de Montjoire



A62



RD 14, entre vignes et prairie



Route de Montastruc, à l'assaut des micro-reliefs



Route de campagne entre les parcelles de vignes



Voie de desserte en périphérie des villages



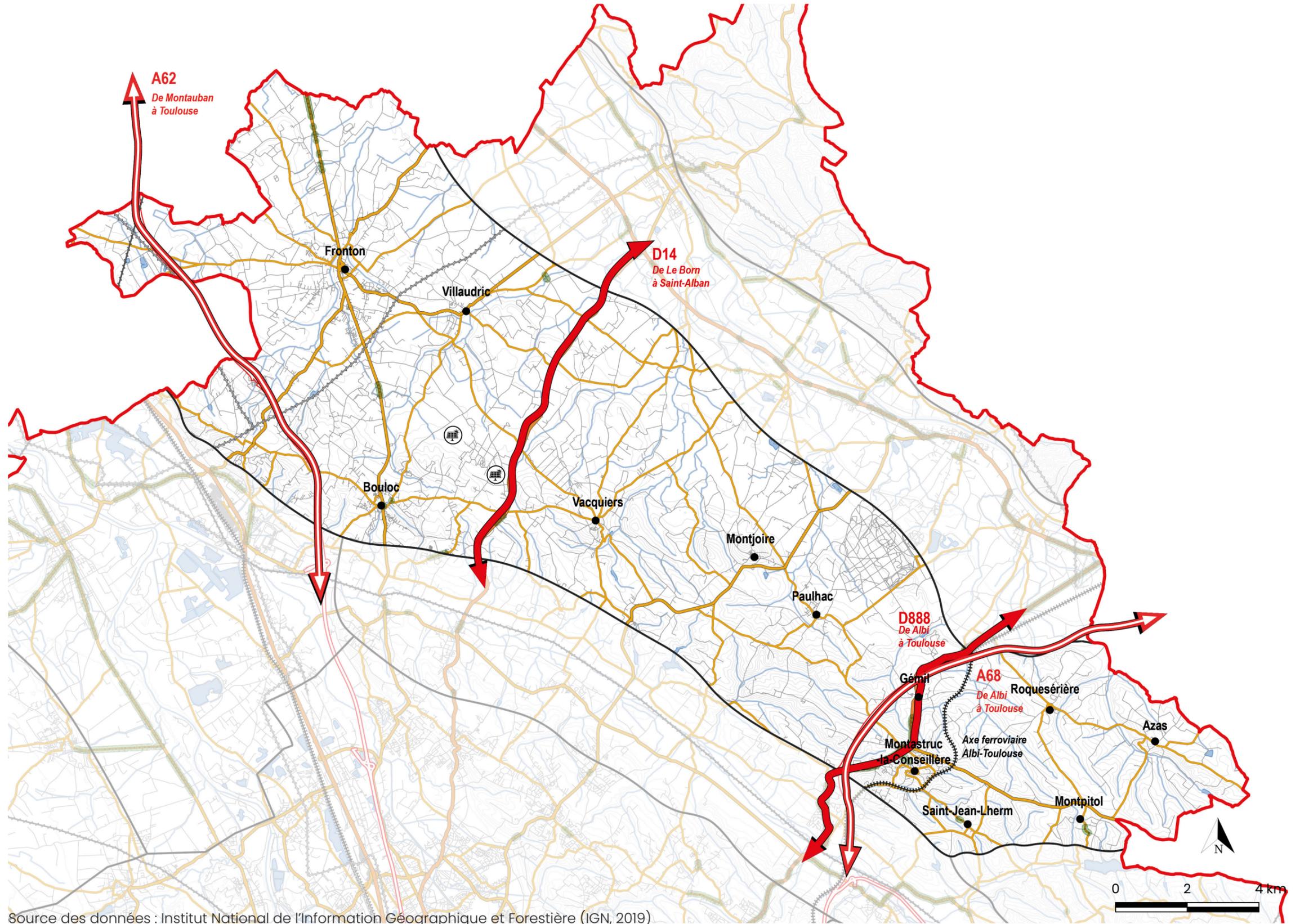
Route départementale en position de crête, sur les microreliefs



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ET D'ÉNERGIE

-  Axe majeur autoroutier
-  Axe majeur
-  Axe secondaire et tertiaire
-  Voie ferrée
-  Ligne haute tension 63 000 volts
-  Ligne très haute tension 225 000 - 400 000 volts
-  Alignement d'arbres
-  Centrale photovoltaïque
-  Centrale hydroélectrique
-  Limite unité paysagère



Source des données : Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN, 2019)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES FORMES URBAINES

Au sein de ce système de terrasses alluviales, orientées vers le Tarn, l'habitat est principalement regroupé en villages localisés sur les zones de microreliefs, à l'exception des villes de Fronton et Villaudric implantées sur la terrasse supérieure, auxquels s'ajoutent quelques hameaux constitués le long des axes de communication.

La grande majorité des villages est donc implantée en position haute, au sommet des microreliefs situés en frange sud de l'unité paysagère, leur permettant de dominer de 40 à 50 m en moyenne les environs. Cette position dominante est ainsi toute relative puisque le relief est somme toute peu prononcé, et que la succession de microreliefs ne permet pas toujours de bénéficier d'une vue lointaine. Toutefois, cette implantation type ne se vérifie pas nécessairement pour les extensions plus récentes de ces villages, les constructions colonisant les versants au fur et à mesure de l'urbanisation.

Parmi ces villages, il existe plusieurs bastides à l'image de Montastruc-la-Conseillère et Boulac, organisées autour d'une place centrale de forme rectangulaire, à partir de laquelle s'ordonnent des îlots également rectangulaires limités par des rues se croisant à angles droits et partant de chaque angle de la place centrale. Typiques du Sud-Ouest en général, ces villages furent construits ou réaménagés selon un véritable plan d'urbanisme, orthogonal, s'adaptant à la configuration du terrain et/ou aux bâtiments existants, ce qui explique la diversité présente au sein même de cette forme d'habitat.

D'autres villages se sont constitués de manière circulaire autour de l'église du village implantée au sommet, les maisons se construisant par la suite à flanc de colline jusqu'à en atteindre plus récemment les parties basses (Paulhac), quand certains se sont développés en longueur, en lien avec les courbes de niveau, à partir du cœur historique (Gémil), si bien qu'il en existe une très grande variété, adaptés à leurs propres contraintes physiques.

Bien que l'habitat soit majoritairement regroupé au sein des villages, il en existe malgré tout une part importante dispersée le long d'axes routiers départementaux (à l'image de Fronton ou Boulac à l'expansion « en étoile ») ou encore disséminée au cœur de la mosaïque de parcelles agricoles ou boisées. Cette forme d'habitat contribue au mitage de l'espace agricole.

Cette urbanisation hors des centres-bourgs obéit, pour celle présente au niveau des microreliefs des coteaux du Girou, à une logique topographique, les habitations étant le plus souvent bâties au sommet de ces microreliefs.



Village en position haute



Vue sur la terrasse supérieure depuis les hauteurs du village



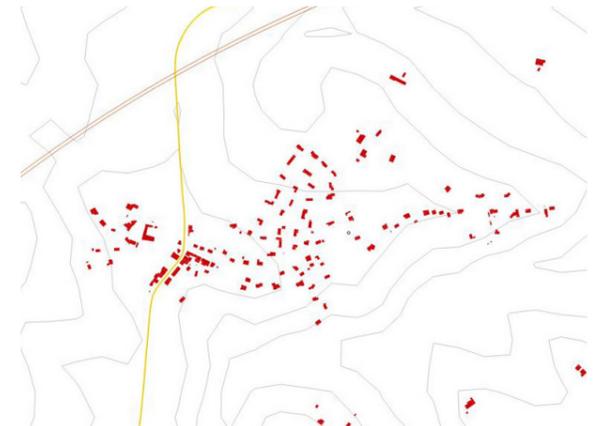
Village au sommet d'un micro-relief



Organisation orthogonale typique des bastides (Boulac)



Place centrale carrée, à Montastruc-la-Conseillère



Village s'étendant en longueur, perpendiculairement aux courbes de niveau



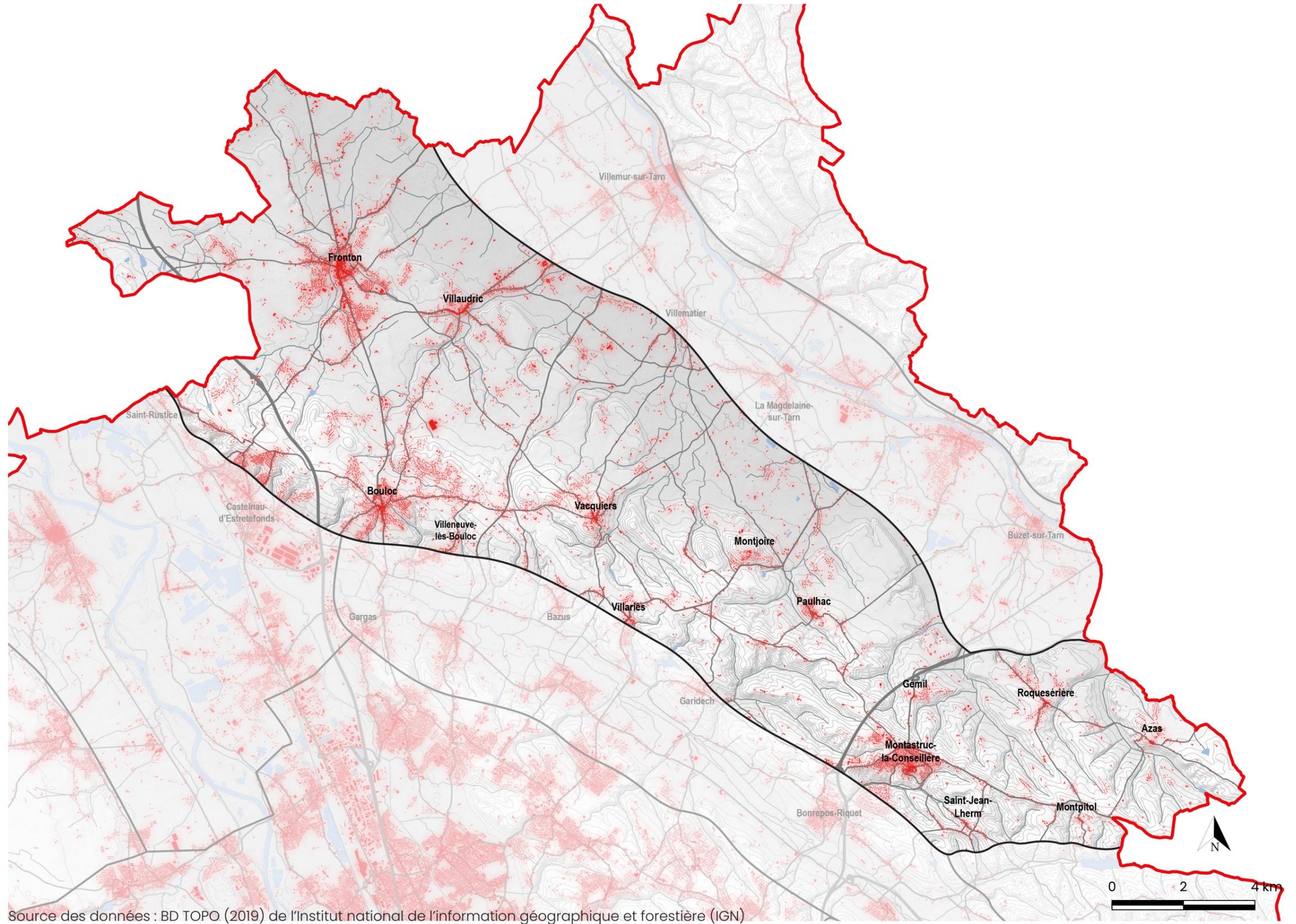
Habitat dispersé



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES FORMES URBAINES

-  Zone bâtie
-  Route
-  Limite unité paysagère
-  Limite départementale



Source des données : BD TOPO (2019) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES CARACTÈRES ARCHITECTURAUX

Révélatrices des ressources locales, les constructions traditionnelles au sens large (murets, habitations, hangars, édifices religieux, lavoirs, pigeonniers...) recourent à deux matériaux principaux : la brique, principalement cuite mais aussi présente sous forme crue (teinte plus claire), et le galet roulé appareillé à du mortier, les deux étant souvent associés, produisant parfois des ornements particuliers (en arêtes de poisson, en nervures de fougères...).

Ces matériaux, qui ne sont pas propres au seul territoire du Frontonnais, témoignent de la composition du sol, riche en argile et permettant ainsi la production de ces briques, plus ou moins rouges en fonction de la teneur en oxyde de fer du sol.

A ces matériaux traditionnels et largement répandus sur l'ensemble du territoire Frontonnais, s'ajoute dans une moindre mesure le bois des maisons à colombages, que l'on peut encore rencontrer dans certains bourgs anciens, à l'image de celui de Fronton. Cet assemblage de pans de bois, de matériaux enduits ou de briques, constitue un vestige du passé et ne concerne que les habitations les plus anciennes.

Le bâti est globalement bien conservé sur tout le territoire de l'unité, les constructions en briques crues (la moins résistante sur le long terme en raison de l'infiltration d'eau dans le matériau) ou cuites désaffectées étant relativement rares dans les bourgs comme en milieu rural.

_La maison carrée

Très courante dans le Frontonnais où l'on peut la rencontrer aussi bien en façade sur rue dans les villages, que de façon isolée au sein d'espaces agricoles, la maison carrée est un bâtiment de type bourgeois à un étage, bien qu'il en existe aussi de plain-pied. Etant surélevée par rapport au niveau du sol, on y accède par un perron de quelques marches, réalisé en pierre de taille, ou plus simplement en béton.

La maison carrée se compose d'un volume principal éponyme, parfois complété d'annexes agricoles (remises, chais...) implantées au nord ou à l'ouest du corps d'habitation pour le protéger des intempéries, ou éventuellement intégrées au corps principal.

La façade principale, plus ou moins richement ornementée (mascaron au-dessus de la porte d'entrée, ferronnerie, corniches...), est percée d'ouvertures disposées de manière régulière : porte d'entrée centrée, parfois surmontée d'une porte-fenêtre avec balconnet, et entourée de deux travées de fenêtres. L'ensemble des ouvertures est souligné par un encadrement soigné constitué de briques dont la teinte contraste avec celle de la façade. Le ou les matériaux utilisés pour cette dernière peuvent en effet varier (briques allant de l'ocre clair au rouge foncé, enduit, galet roulé), apportant toute sa diversité à ce type de construction, répandue au-delà des limites des Terrasses du Frontonnais.



Matériaux et couleurs représentatifs des Terrasses du Frontonnais



Exemples de maisons carrées

Toiture de deux à quatre pans, en tuile canal

Porte d'entrée centrée sur la façade, parfois surmontée d'une porte-fenêtre avec balconnet

Annexes agricoles

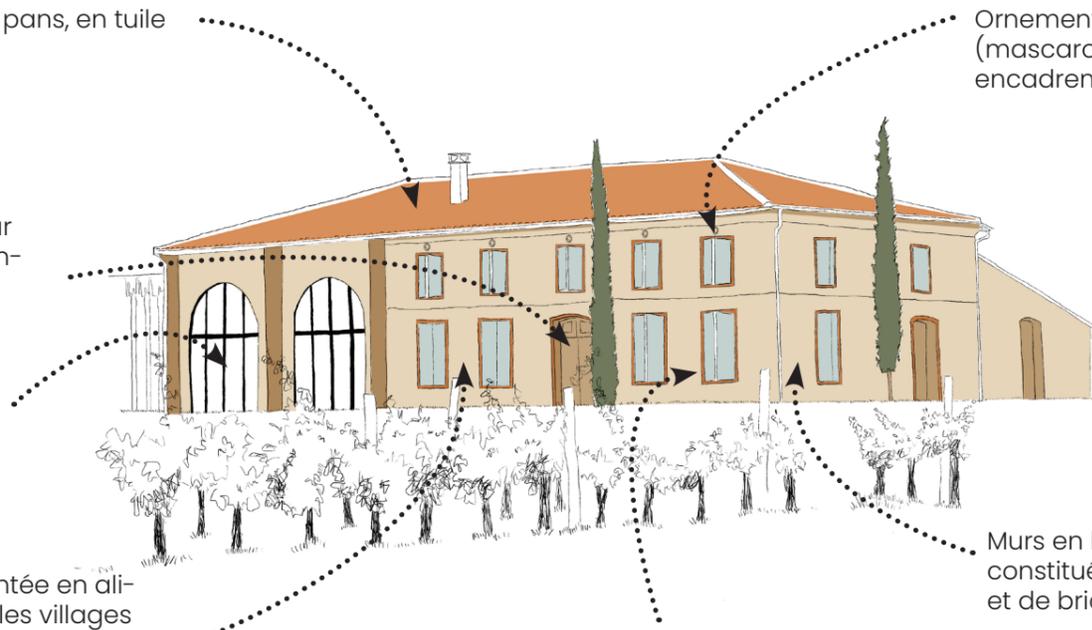
Façade principale implantée en alignement de la rue dans les villages (ou orientée au sud dans les campagnes)

Encadrements de fenêtres contrastés, en brique

Ornements en façade principale (mascaron, corniches, moulures ou encadrements en reliefs...)

Murs en brique, enduite ou non, ou constitués d'un assemblage de galets et de briques

Schéma type de la maison carrée



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LES CARACTÈRES ARCHITECTURAUX

_La réinterprétation contemporaine du bâti traditionnel
 Peu d'exemples de constructions très récentes et intégrant les caractéristiques du bâti traditionnel du territoire Frontonnais sont visibles, les constructions nouvelles, prenant principalement la forme d'extensions pavillonnaires, se bornant en effet au mieux à réutiliser les teintes typiques du Midi Toulousain et les toitures en tuiles canal. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Garonne a par ailleurs publié un guide de teintes et des matériaux du Midi Toulousain, qui concerne également l'unité paysagère des Terrasses du Frontonnais, visant à garantir la cohérence architecturale de cette entité.

Toutefois, certains exemples de maisons relativement récentes démontrent qu'il est possible dans les constructions d'aujourd'hui de réintégrer certains éléments représentatifs de l'architecture locale, à l'image des encadrements en briques contrastant avec la couleur de la façade, du volume carré de la bâtisse, de la présence d'une corniche, de la symétrie des ouvertures... De même, certains habitants ont pris le parti d'intégrer au volume principal de leur habitation un profil parallélépipédique similaire à celui des pigeonniers du secteur, ainsi que cela peut se rencontrer sur d'anciennes constructions. Les rénovations réussies de maisons carrées traditionnelles et de leur annexes parfois transformées en de nouvelles pièces à la destination différente de celle d'origine (cuisine d'extérieure et terrasse, salon avec de larges baies vitrées en remplacement des ouvertures des hangars...) sont à mentionner. Adapter le bâti ancien aux usages contemporains pour le rendre fonctionnel constitue d'ailleurs une des clés pour assurer sa pérennité.



Maison contemporaine reprenant certains caractères architecturaux identitaires : encadrement des ouvertures en brique, corniche



Maison et son annexe agricole rénovée



Maison contemporaine intégrant un volume similaire à celui d'un pigeonnier



Maison carrée et son annexe agricole rénovée

LAMBREQUINS MÉTAL-GRILLES		VOILETS, PERSIENNES, LAMBREQUINS BOIS								LAMBREQUINS MÉTAL-GRILLES	
FENÊTRES		PORTES D'ENTRÉE ET GARAGES									
1010 Y	2005 Y 10R	2040 Y 10R	2050 Y 10R*	3010 Y 10R	3050 Y 10R*	6030 Y 10R	7020 Y 10R				
2020 C80Y	3030 C80Y	3020 C80Y	3040 C80Y*	4030 C80Y	4040 C90Y	6030 C80Y	7020 C90Y				
2030 C20Y	2020 C20Y	3020 C20Y	3030 C20Y	4020 G10Y	4030 G10Y	6020 G10Y	7020 G10Y				
1010 R90B	1020 R90B*	2020 R90B	2030 R90B*	3020 R90B	3030 R90B*	5020 R90B	6020 R90B				
1302 R	2502 R	2540 Y 90R*	4030 Y 90R	4330 Y 90R	5040 Y 90R	6030 Y 90R	7020 Y 90R				

Palette des teintes du Midi Toulousain (UDAP 31)

Couverture	Maçonnerie	Enduits à la chaux	Badigeons à la chaux	Enduits prêts-à-l'emploi
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R
1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R	1000 C00R

Palette des matériaux du Midi Toulousain (UDAP 31)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ ET DU QUOTIDIEN

_Les édifices religieux

Deux types principaux d'églises cohabitent sur le territoire des Terrasses du Frontonnais :

- ◊ Les églises à clocher-mur à pignon : Villariès, Monpitol, Gémil, Paulhac, Montastruc-la-Conseillère... C'est le type le plus répandu sur les Terrasses du Frontonnais, sa caractéristique principale consistant en la présence d'un mur intégrant sur le même plan un clocher dont la crête se termine en triangle (d'où le terme de pignon), percé de 2 à 6 baies accueillant les cloches. Quelques motifs d'ornementations, tels que des rétrécissements, permettent de rompre la rigidité du pignon, la porte n'étant pas située (à quelques exceptions près) sur cette façade.
- ◊ Les églises à clocher-tour : Saint Jean-Lherm, Montjoire, Vacquiers, Fronton... Les églises à clocher-tour, souvent de base octogonale, rarement carrée (Fronton), sont peu représentées sur cette unité paysagère.

Tout comme les autres édifices, les églises, chapelles et oratoires sont construits à l'aide des matériaux locaux que sont la brique et éventuellement le galet. En cas d'utilisation de brique crue, moins pérenne de par sa propension à faire remonter l'eau par capillarité, des soubassements en brique cuite ou autre matériau sont présents.



Montjoire - Eglise à clocher-tour



Paulhac - Eglise de type clocher-mur



Bouloc - Eglise de type clocher-mur



Vacquiers - Oratoire



Montjoire - Chapelle



Montastruc-la-Conseillère - Eglise de type clocher-mur



CE QUI FAIT PAYSAGE _ Les actions de l'Homme

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ ET DU QUOTIDIEN

_ Les pigeonniers

Communément répandus dans les régions de Toulouse et de Montauban, les pigeonniers, et en particulier celui de type « pied de mulet », constituent un élément de patrimoine dont la silhouette caractéristique, isolée ou bien intégrée à un corps d'habitation s'affirme comme un point de repère dans le paysage.

Construits comme bon nombre d'autres constructions à l'aide de matériaux locaux (toiture en tuiles canal, façades en brique foraine parfois enduites, appareillage briques/galets), ces pigeonniers de profil parallépipédique se composent en général d'un double-toit et d'une contremarche pour l'envol des pigeons.

Il est néanmoins possible de rencontrer d'autres types de pigeonniers, à l'image du pigeonnier à arcades de Villariès.

Etant de manière globale relativement bien préservé, le point de vigilance tient plutôt à l'intégration de ce patrimoine bâti au sein d'ensembles de constructions plus récents, de sorte de ne pas produire d'anachronismes propres à les dénaturer.

_ Les pressoirs

Témoignage du passé propre à cette unité paysagère, du fait de l'activité viticole qui y est localisée, le pressoir est malgré tout assez rare et intervient aujourd'hui plutôt comme un élément pastiche, qui n'est pas particulièrement mis en valeur et parfois déconnecté de son environnement.

_ Les protections

Si les pressoirs comme les pigeonniers des Terrasses du Frontonnais ne bénéficient pas de protections particulières au regard de leur valeur patrimoniale, il n'en va pas de même pour les 4 monuments inscrits au titre des Monuments Historiques présents sur le périmètre de l'unité paysagère. Ce sont les édifices religieux (Eglises de Fronton et de Gémil) et les châteaux (Villaudric) ou maison de type lauragais qui font l'objet de cette protection.

Aucun site classé ou inscrit, périmètre UNESCO ou SPR n'est à mentionner sur le périmètre de l'unité paysagère.



Pigeonnier type « pied de mulet » en brique à Villematier



Pigeonnier type « pied de mulet » en brique enduite, associé au corps d'habitation) à Vacquiers



Pigeonnier type « pied de mulet » en brique à Fronton (Codeval)



Pressoir de la place des amis de la Négrette à Codeval



Pressoir détourné de son utilisation originelle, à Villaudric



Des témoignages du passé, ici à Villaudric



Eglise gothique méridionale classée Monument Historique à Fronton



Château viticole du XIXe siècle, à Villaudric, classé Monument Historique



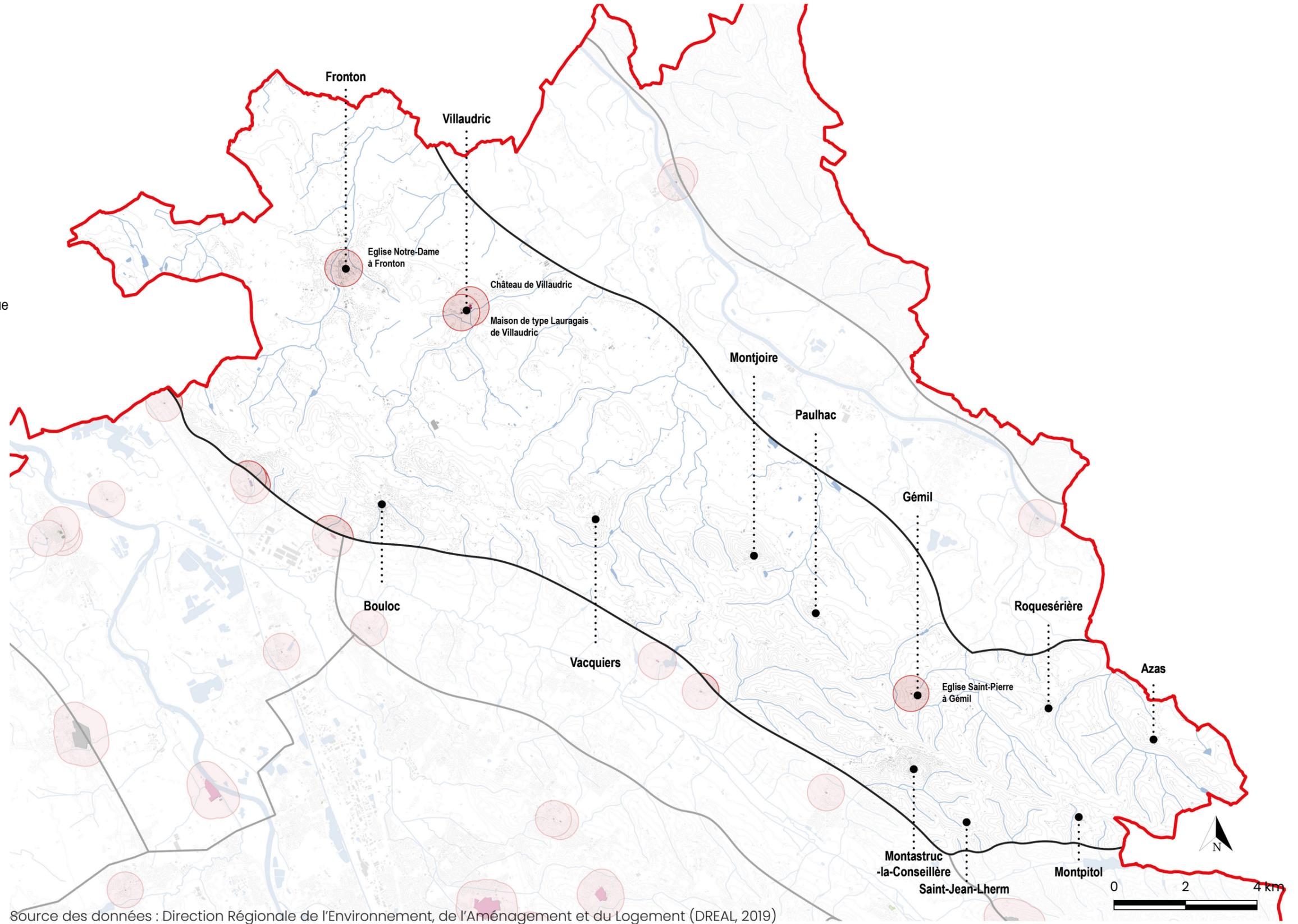
Maison de type Lauragais du XVIIIe siècle, à Villaudric, classée Monument Historique



CE QUI FAIT PAYSAGE_ Les actions de l'Homme

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

-  Immeuble inscrit
-  Immeuble partiellement inscrit
-  Périmètre de protection aux abords d'un monument historique
-  Limite unité paysagère
-  Limite départementale



Source des données : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, 2019)



CE QUI FAIT PAYSAGE _ L'Homme et son territoire

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE

PAROLES D'HABITANTS

Villemur-sur-Tarn et Fronton apparaissent comme les lieux incontournables du Frontonnais. Le paysage se construit autour de ces villes emblématiques et des vignobles. D'autres lieux historiques comme la Tour Papou de Villemur ou bien le château de Bonrepos sont évoqués.

« La Maison des vins de Fronton, Villemur-sur-Tarn, Grenade-sur-Garonne, les forêts de Bouconne et de Buzet... Lieux emblématiques de mon territoire vécu. » (Habitante, Montastruc-la-Conseillère)

L'évocation de Toulouse et de son architecture ouvre vers le sud du département et, tout doucement, les lieux intimes parcourent l'ensemble du territoire départemental : du lac du Laragou à celui de Revel, du lac de Balermé à Montréjeau, en passant par Salies du Salat...

L'augmentation de la population des dernières années et les impacts paysagers qui en découlent : densification des constructions et de la circulation routière, sont les premiers éléments mis en avant pour expliquer ce sentiment de dégradation par plus de la moitié des participants à l'enquête.

Bien que des efforts soient reconnus au niveau des collectivités, pour développer les mobilités douces et améliorer la gestion des déchets, ils ne semblent pas suffisants pour inverser ce ressenti.



Illustration des perceptions paysagères du Frontonnais, avec les extensions pavillonnaires



CE QUI FAIT PAYSAGE _ L'Homme et son territoire

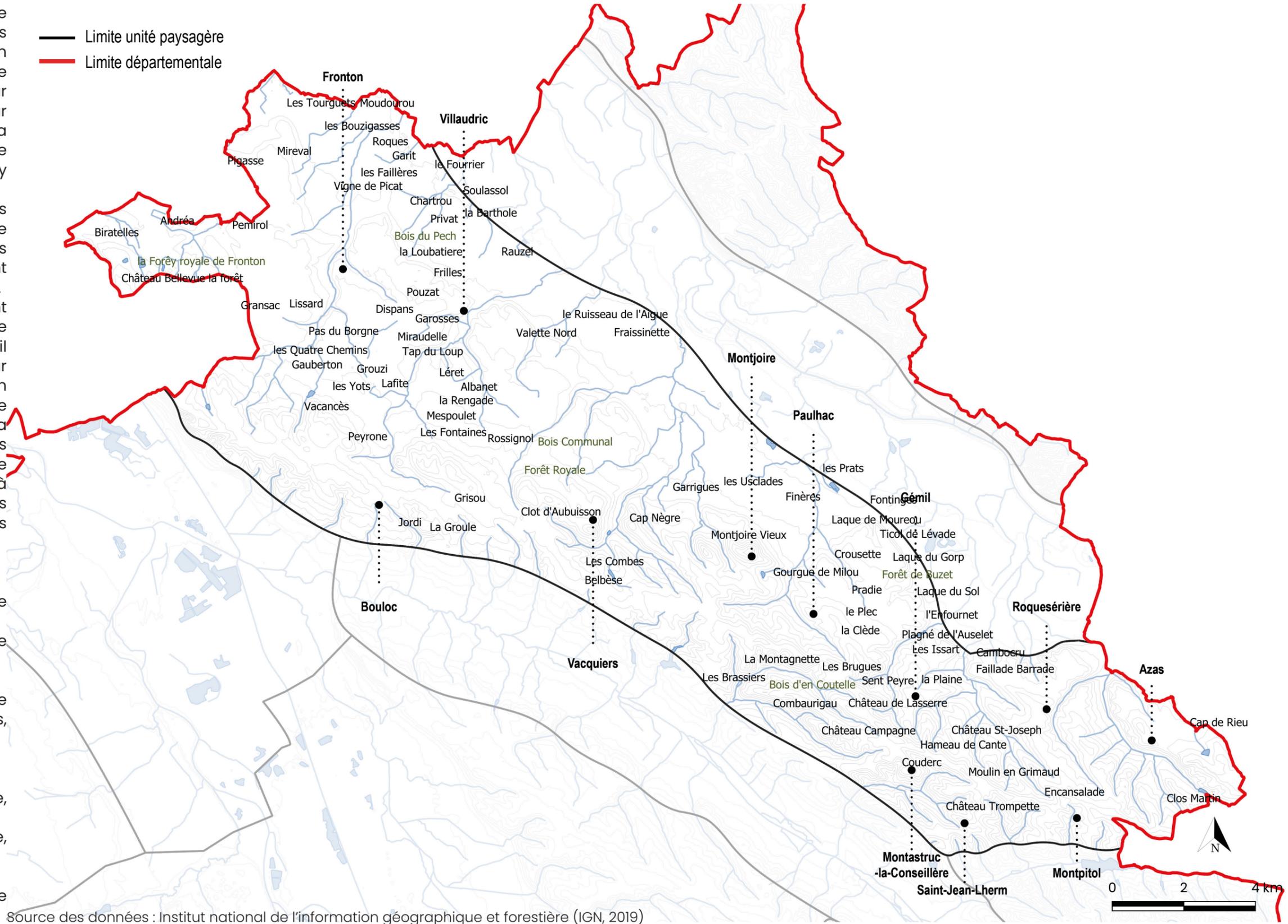
ÉLÉMENTS DE TOPONYMIE

La toponymie, c'est-à-dire "l'étude linguistique des noms de lieux, d'une région ou d'une langue, du point de vue de leur origine, de leur transformation ou de leur signification", renseigne à la fois sur la géographie et sur le type d'activité qui pouvait s'y dérouler.

Cette carte présente les noms usuels de lieux, vocabulaire partagé des habitants et porteurs du sentiment d'appartenance à un territoire. Ces termes sont bien souvent issus de dialectes ou de langues régionales, qu'il convient d'appréhender pour comprendre la signification du toponyme. Dans le cas de la Haute-Garonne, il s'agit la plupart du temps de mots appartenant à la langue gasconne. Ceux propres à l'unité paysagère des Terrasses du Frontonnais sont explicités ci-dessous.

- Aigue = eau
- Clos = Pièce de terre entourée de haies ou de murs
- Crouset = Petit creux, petite fosse, petit vallon
- Coume = Ravin, combe
- Garrigue = Terre de peu de valeur, taillis de chêne kermès, pâturage
- Gourgue = Gouffre, lac, étang
- Issart = Lieu défriché
- Laque = Grande flaque, mare, flaque de boue neigeuse
- Pech = Petite montagne, hauteur, cime peu élevée
- Peyre = Rocher, pierre
- Uyclade = Terre brûlée, lande ou forêt incendiées

— Limite unité paysagère
 — Limite départementale



Source des données : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN, 2019)





LES FACTEURS D'ÉVOLUTION _Les Terrasses du Frontonnais

L'ANALYSE DIACHRONIQUE

L'analyse diachronique permet de révéler les évolutions d'un territoire.

La carte d'Etat-major montre un territoire essentiellement agricole, à forte dominante viticole. Les vignes se concentraient autour de Fronton mais se dispersaient bien au-delà, sur les terrasses mais également sur les microreliefs (parcelles grises sur la carte). La viticulture a depuis lors considérablement régressé, avec un vignoble qui se concentre autour de Fronton, sur des surfaces plus restreintes.

La seconde évolution majeure réside dans le développement des boisements. Ils se sont fortement étendus, corollaire du déclin de l'activité agricole, et se disséminent en parcelles plus ou moins vastes. Ces boisements que l'on rencontrait alors très peu, à l'exception de la forêt de Buzet, constituent aujourd'hui des filtres visuels qui, s'ils contribuent parfois à masquer des activités anthropiques (ZA, parc photovoltaïques...), peuvent aussi obstruer des perspectives lointaines, sur la vallée du Tarn notamment.

L'occupation bâtie était, comme aujourd'hui, structurée au nord de l'unité paysagère avec la ville de Fronton, complétée dans une moindre mesure par le noyau urbain de Montastruc-la-Conseillère. Cette carte illustre parfaitement, pour les villages des microreliefs, l'implantation bâtie en position dominante, à l'inverse du développement urbain contemporain, qui colonise pentes et bas de versants.

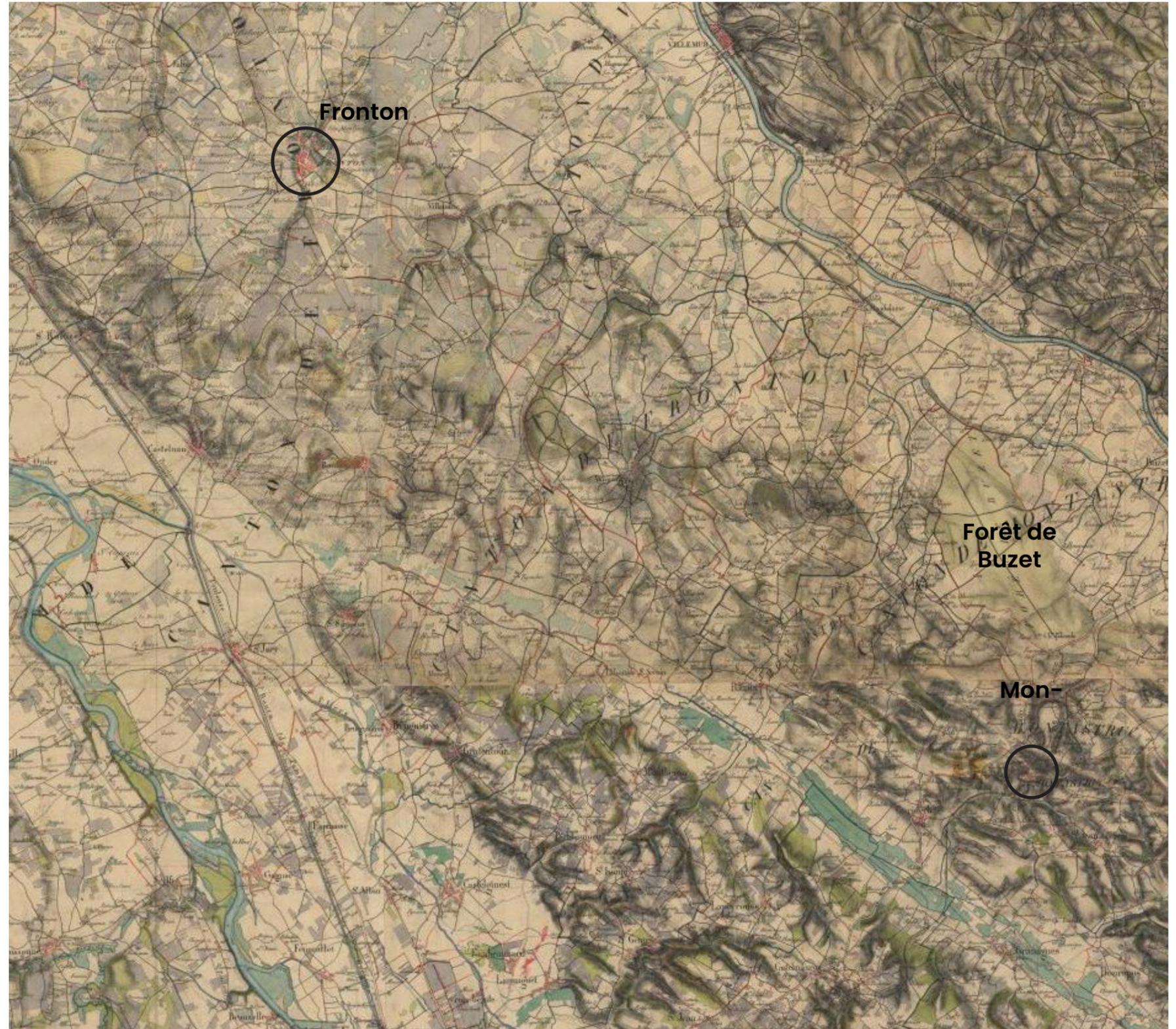
Les atouts des Terrasses du Frontonnais :

- ◊ Un vignoble reconnu par une Appellation d'Origine Contrôlée.
- ◊ La proximité de l'agglomération toulousaine.
- ◊ Un cadre paysager encore rural.

Des fragilités aussi :

- ◊ Exposition aux risques¹ : risque de sécheresse, sensibilité faible à moyenne de glissements de terrain ou d'éboulements, existence de zones bâties (faible emprise) en zone inondable, industriel.

¹ Source : Atlas Haute-Garonne 2018, DDT 31



Carte de l'Etat-major (1820-1866), source IGN



LES FACTEURS D'ÉVOLUTION _Les Terrasses du Frontonnais

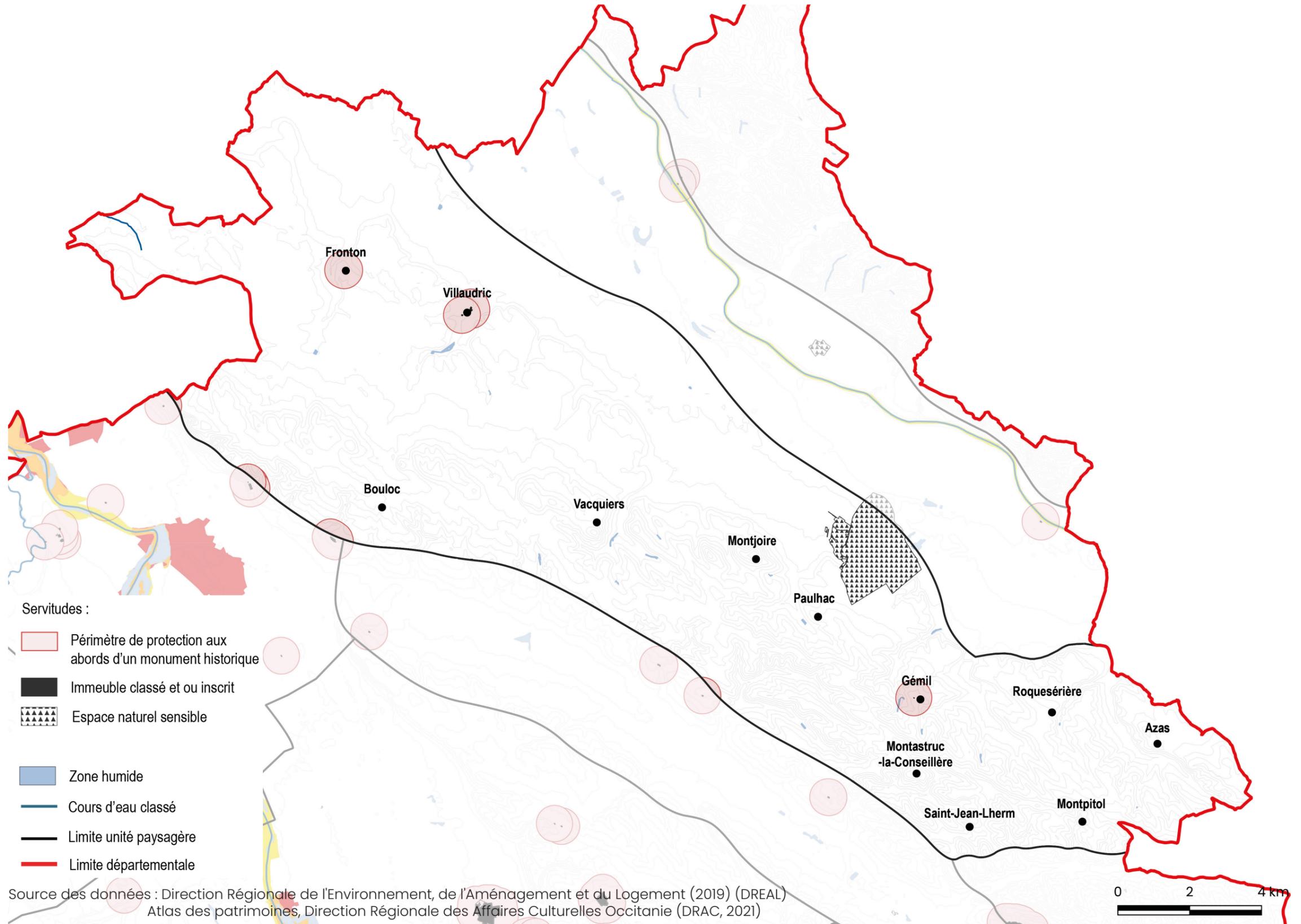
LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

Il y a dans la préservation des sites et des paysages des mesures de protection et de gestion. Les protections (site classé, monument historique...) reconnaissent la valeur patrimoniale d'un site, d'un bâtiment et prennent les dispositions pour leur conservation.

Les projets d'aménagements concernés par ces périmètres font l'objet de dispositions réglementaires spécifiques.

Plus largement, en regard des évolutions identifiées, l'atlas formalise les objectifs de préservation et de valorisation de tous les paysages.

Concernant les espaces naturels, la forêt de Buzet a fait l'objet d'une mise en valeur par la formalisation d'un Espace Naturel Sensible. Si ce périmètre a vocation à préserver la qualité du site, il a aussi pour objectif l'ouverture au public. Le développement de nouveaux usages doit ainsi être maîtrisé pour pérenniser la qualité des milieux. A noter que cette politique d'aménagement est portée exclusivement par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.





LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES _ Les Terrasses du Frontonnais

LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ENTRE 1950 ET 2021

L'analyse de l'évolution des paysages des Terrasses du Frontonnais révèle d'importants changements, liés en particulier aux phénomènes d'urbanisation (les plus visibles de par la prégnance des nouvelles constructions) et à l'activité agricole.

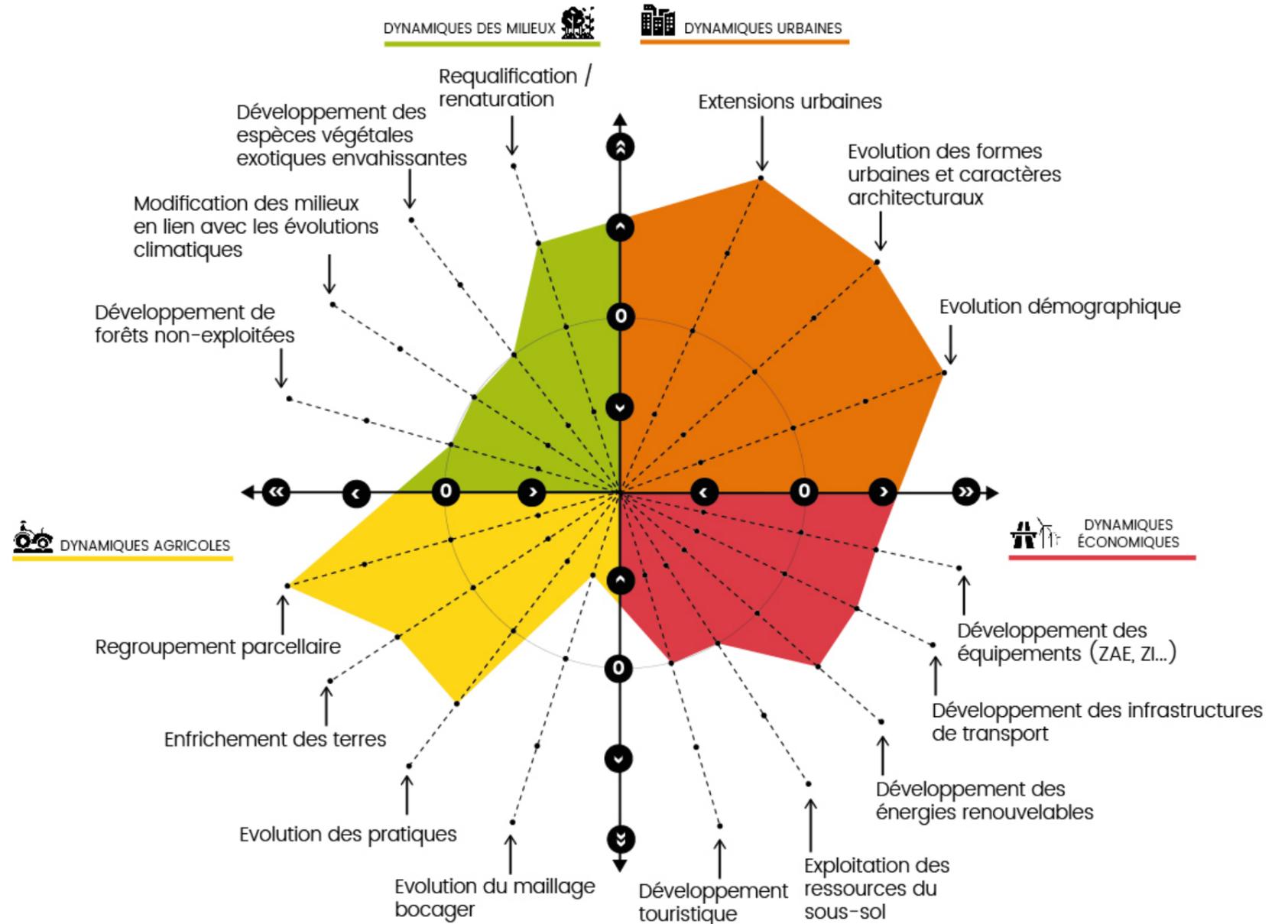
Pour ce territoire essentiellement dévolu à l'agriculture, il apparaît évident que la modernisation des pratiques agricoles ait eu des conséquences majeures sur les paysages. D'une mosaïque d'occupations du sol (cultures, prairies, viticulture, arboriculture, maraîchage...) réparties en de petites parcelles sur l'ensemble de l'unité paysagère, représentatifs d'un système de polyculture, on est parvenu à une spécialisation des productions. Le vignoble s'est fortement réduit et se concentre autour de Fronton, la diversité des cultures s'est affaiblie et celles-ci s'appréhendent désormais par de vastes étendues, même si les parcelles viticoles en elle-même restent de dimension mesurée. Aussi, bien que le Frontonnais conserve un grand nombre de productions agricoles, le ressenti n'est plus aussi riche qu'auparavant, car le regard n'embrasse plus autant d'éléments distincts.

Les transformations induites par les dynamiques urbaines, en artificialisant les sols (agricoles la plupart du temps) sont plus marquantes encore. Les villages ruraux, jusqu'alors de taille modeste, ont vu leur emprise s'étendre très largement avec la naissance de quartiers pavillonnaires, pour beaucoup déconnectés du bourg initial. Les formes urbaines ont ainsi évolué : de l'habitat resserré des centre-bourg implantés en position haute, on tend de plus en plus vers des ensembles bâtis diffus, implantés à partir des axes, sur les pentes des coteaux et même à leurs pieds.

Ainsi, les évolutions des paysages des Terrasses du Frontonnais se traduisent principalement par :

- ◊ La moindre diversité de productions agricoles et la réduction des surfaces viticoles.
- ◊ La diffusion de l'habitat le long des axes, sur les coteaux, en zone de plaine...en discontinuité du centre historique.
- ◊ La multiplication de petites zones d'activités.
- ◊ La réduction du maillage bocager.

Le graphique ci-contre exprime les dynamiques paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 1950 et aujourd'hui. Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions ayant un impact sur les paysages de l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'une analyse quantitative, issue d'observations de terrain, d'analyse de données et d'étude de cartographies.



CLÉ DE LECTURE DU GRAPHIQUE

- Le maillage bocager a régressé.
- Le maillage bocager est resté stable.
- Le maillage bocager a progressé.
- Le maillage bocager a beaucoup progressé.

Dans l'exemple de cette clé de lecture, le maillage bocager a progressé.



LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES _ Les Terrasses du Frontonnais

LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES DYNAMIQUES DES MILIEUX

L'explosion démographique des Terrasses du Frontonnais entre 1950 et aujourd'hui a bouleversé les paysages, en transformant des villages ruraux en villes péri-urbaines. Initialement implantés en sommet des microreliefs pour la plupart, ou sur la terrasse supérieure pour deux autres, la pression urbaine liée à la proximité de l'agglomération toulousaine a conduit à la prolifération de l'habitat individuel, y compris sur les coteaux ou en bas de pente. Ces implantations en contradiction avec la trame urbaine historique, associées à des formes architecturales standardisées s'imposent dans les perspectives, depuis les reliefs alentours.

_Les extensions urbaines

- ◊ Diffusion importante de la tâche urbaine, avec la création de quartiers pavillonnaires à partir des axes viaires rayonnant depuis le centre-bourg : ensembles résidentiels plus ou moins déconnectés des centres anciens. Forte artificialisation d'espace agricole.
- ◊ Tendance récente à la densification, limitant l'artificialisation de terres agricoles : comblement des interstices, constructions d'habitat collectif bas, lotissement au tissu plus resserré.

_Evolution des formes urbaines et caractères architecturaux

- ◊ De pair avec les quartiers pavillonnaires, apparition de formes banalisées, au tissu diffus, loin de la trame resserrée des villages historiques.
- ◊ Des nouvelles formes urbaines implantées sur les pentes des coteaux ou au pied, en contradiction avec la trame urbaine historique, et qui perturbent la lisibilité de la silhouette des villages.
- ◊ Banalisation des formes architecturales : répétition de constructions neuves sur un modèle identique et étranger aux caractères architecturaux traditionnels (enduits blancs, ouvertures ou toitures anthracites, toitures plates...).

Dans ce territoire malgré tout à dominante agricole, les dynamiques associées aux milieux naturels sont intimement liées aux pratiques agricoles et à leur évolution.

_Évolution des milieux naturels :

- ◊ Perte d'habitats naturels avec la diffusion de l'habitat et des activités (très modérée)
- ◊ Perte de biodiversité par suppression des haies (agrandissement des parcelles agricole). Tendance aujourd'hui inversée avec un retour des haies (renaturation)



Des quartiers pavillonnaires qui se juxtaposent aux terres agricoles



Des constructions contemporaines qui s'affranchissent des codes architecturaux traditionnels



Les différentes phases d'urbanisation de Montjoire



Grand parcelaire dépourvu de haies



Replantation d'alignements arborés



LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES _ Les Terrasses du Frontonnais

LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES DYNAMIQUES DES MILIEUX



Montastruc-la-Conseillère en 1954 (source IGN).



Montastruc-la-Conseillère en 1979 (source IGN). Construction de quartiers résidentiels à l'écart du bourg historique, sur les pentes des coteaux, jusqu'en fond de vallons ; de maisons individuelles regroupées le long des axes viaires existants, prémices d'un nouveau quartier autour du château de la Valade.



Montastruc-la-Conseillère en 2002 (source IGN). Absorption du château de la Valade par un quartier pavillonnaire, densification de quartiers existants, poursuite de l'urbanisation sur les pentes des coteaux.



Montastruc-la-Conseillère en 2019 (source IGN). Densification de quartiers pavillonnaires existants, réalisation de petites opérations (6 à 8 maisons) et poursuite de l'urbanisation sur les pentes des coteaux.



LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES _ Les Terrasses du Frontonnais

LES DYNAMIQUES AGRICOLES ET LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

La construction de deux autoroutes traversant l'unité paysagère n'a pas induit la formation de vastes zones d'activités, malgré la présence d'un échangeur, comme cela a pu être le cas sur d'autres secteurs du département. On assiste plutôt à la multiplication de petites étendues disséminées au sein de l'unité paysagère.

- _ Développement des infrastructures de transport et des équipements
 - ◊ Création d'infrastructures de déplacement majeures (A62, A68) qui interceptent l'unité paysagère.
 - ◊ Développement de zones d'activités de petite taille en entrées de ville (Fronton, Montastruc-la-Conseillère, Villaudric) ou à l'écart des zones d'habitat le long des axes départementaux (Bouloc, Vacquiers, Montjoire) : traitement plus ou moins qualitatif des abords, perte de lisibilité (accumulation d'enseignes et de panneaux publicitaires, absence de qualité architecturale), visibilité depuis les microreliefs culminants.
- _ Développement des énergies renouvelables
 - ◊ Deux parcs photovoltaïques (Bouloc, Villeneuve-lès-Bouloc) en service : le premier est cerné de boisements, le second est situé à l'emplacement d'un ancien site d'enfouissement.
 - ◊ Existence de zones théoriques favorables à la production d'énergie solaire et éolienne : vigilance quant à la préservation des paysages (perspective depuis les microreliefs notamment) et à la transformation de terres agricoles.

Si elles ne sont pas immédiatement visibles pour tout un chacun, les évolutions des paysages agricoles et viticoles du Frontonnais sont pourtant profondes. Le Frontonnais reste un des territoires les plus diversifiés en termes de productions, mais la spécialisation affecte malgré tout la diversité des cultures. L'augmentation des surfaces boisées, et surtout l'artificialisation des sols par l'urbanisation résidentielle, montrent un recul de l'activité agricole.

- _ Regroupement parcellaire
 - ◊ Augmentation de la taille des parcelles pour améliorer le rendement et la productivité, en particulier sur les terrasses.
- _ Evolution des pratiques
 - ◊ Irrigation des cultures, notamment du maïs : rampes d'irrigation et canons d'arrosage, conséquence à la fois visuelle et sonore ; retenues d'eau.
 - ◊ Construction de bâtiments d'exploitation contemporains (bâtiments d'élevage en tôle, hangars, cuves en inox) parfois prégnants dans les vues rapprochées.
 - ◊ Réduction drastique des surfaces viticoles (plus de 50% entre 1960 et 2000) en particulier autour du cœur de l'appellation. Création d'une AOC, reconnaissant l'amélioration de la qualité des vins produits.

- _ Enfrichement des terres
 - ◊ L'enfrichement de certaines parcelles témoigne de l'abandon de terres agricoles, aboutissant à la fermeture des milieux.
- _ Evolution du maillage bocager
 - ◊ Réduction drastique du linéaire de haies mais tendance actuelle à la replantation.



Zone d'activités le long de la D15 visible depuis les hauteurs de Montjoire



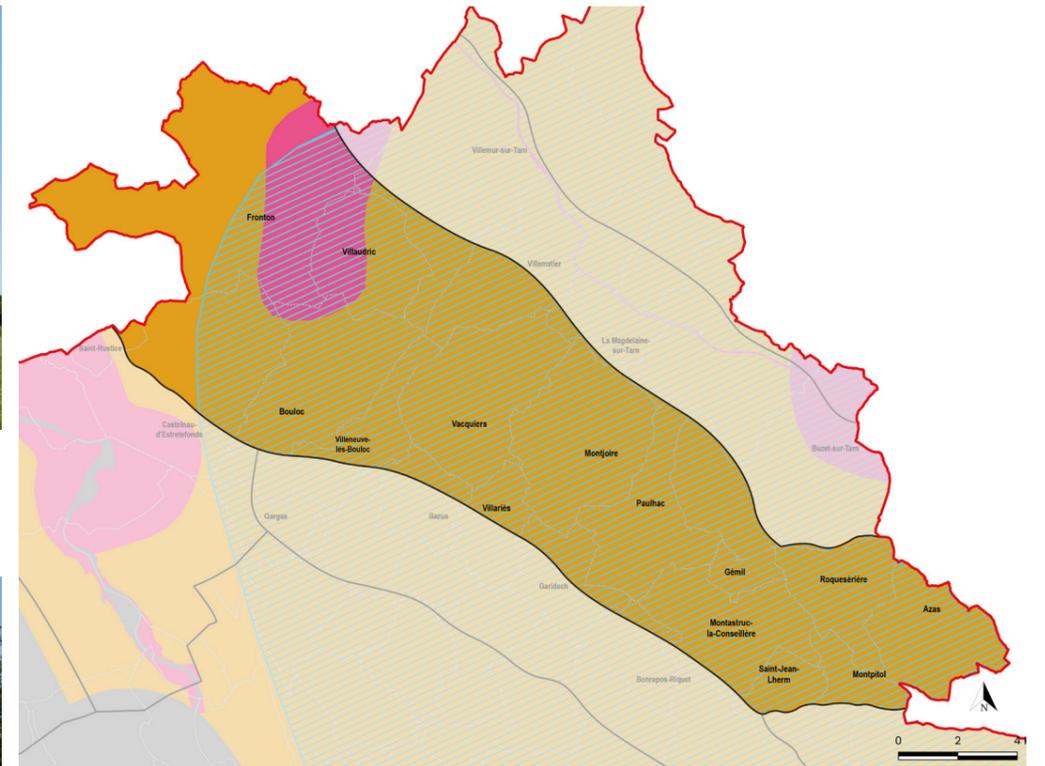
La mosaïque de terrains viticoles a disparu au profit de quelques cultures, et s'est concentrée autour de Fronton



Zone d'activités en interface directe avec les terres agricoles, en premier plan dans la perception du bourg perché



Apparition de multiples retenues d'eau destinées à l'irrigation des cultures



- Contrainte moyenne
- Contrainte forte
- Zone propice pour le volet éolien du SRCAE
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite unité paysagère
- Limite départementale

Zones favorables à l'énergie éolienne : données théoriques - source atlas DDT



LES TRANSFORMATIONS IDENTIFIÉES _ Les Terrasses du Frontonnais

LES DYNAMIQUES AGRICOLES ET LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES



Entrée nord de Fronton en 1957 (source IGN)



Entrée nord de Fronton en 1979 (source IGN). Regroupement parcellaire et arrachage des haies.



Entrée nord de Fronton en 2002 (source IGN). Création d'une zone d'activités en entrée de ville de Fronton, création d'une retenue pour l'irrigation des cultures, enrichissement de parcelles en bordure de cours d'eau.



Entrée nord de Fronton en 2019 (source IGN). Densification de la zone d'activités, extension sur des vergers, replantation de haies, enrichissement de parcelles.



LES ENJEUX & CIBLES D'ACTION _ Les Terrasses du Frontonnais

LES ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES DES HABITANTS

Des ateliers territoriaux participatifs ont été l'occasion d'écouter les habitants et de recueillir leurs souhaits d'évolution de leurs paysages du quotidien sous 20 ans. Débattues au cours des ateliers, ces attentes constituent des cibles d'action.



- ◇ Promouvoir une agriculture diversifiée et à taille humaine.
- ◇ Développement des circuits courts et d'une agriculture de proximité.
- ◇ Intégration du bâti agricole.
- ◇ Favoriser les cultures adaptées au réchauffement climatique.
- ◇ Préserver les terres agricoles.
- ◇ Replanter des haies
- ◇ Maintenir les paysages viticoles identitaires



- ◇ Maintien des corridors écologiques, des boisements, des prairies.
- ◇ Renaturer les cours d'eau.
- ◇ Préserver les sols.



- ◇ Enterrer les lignes électriques.
- ◇ Limiter la multiplication des panneaux solaires et des éoliennes, mieux intégrer ces énergies renouvelables.



- ◇ Préserver l'architecture, l'identité et la forme des villages.
- ◇ Entretien et restauration le bâti traditionnel, comme le patrimoine culturel et architectural marquant.
- ◇ Grands lotissements à éviter.



- ◇ Encadrer les nouvelles constructions et réglementer leur aspect pour qu'il soit en harmonie avec les caractères locaux.
- ◇ Limiter l'artificialisation des sols.



Replanter des haies



Améliorer l'intégration des nouvelles constructions



Maintenir les paysages viticoles identitaires



LES ENJEUX & CIBLES D'ACTION _ Les Terrasses du Frontonnais

SPATIALISATION

L'agriculture :

- ◊ Pérennité de l'usage agricole des sols.
- ◊ Maintien d'une agriculture plurielle dans ses productions (maraichage, élevage, arboriculture, cultures...), contribuant à la diversité des paysages.
- ◊ Soutien à l'agro-tourisme et mise en valeur du vignoble du Frontonnais.
- ◊ Mise en place de Zones Agricoles Protégées notamment pour préserver des filières telle que la viticulture.



Les villages et centres historiques :

- ◊ Maintien d'un coeur de village convivial et dynamique avec ses commerces de proximité pour limiter les déplacements.
- ◊ Réhabilitation et occupation du bâti ancien.
- ◊ Traitement qualitatif et repérage des entrées de villes.

Les infrastructures et activités :

- ◊ Exigence de qualité architecturale, paysagère et environnementale dans les projets de construction d'équipements commerciaux et industriels.
- ◊ Limitation des petites cellules commerciales.



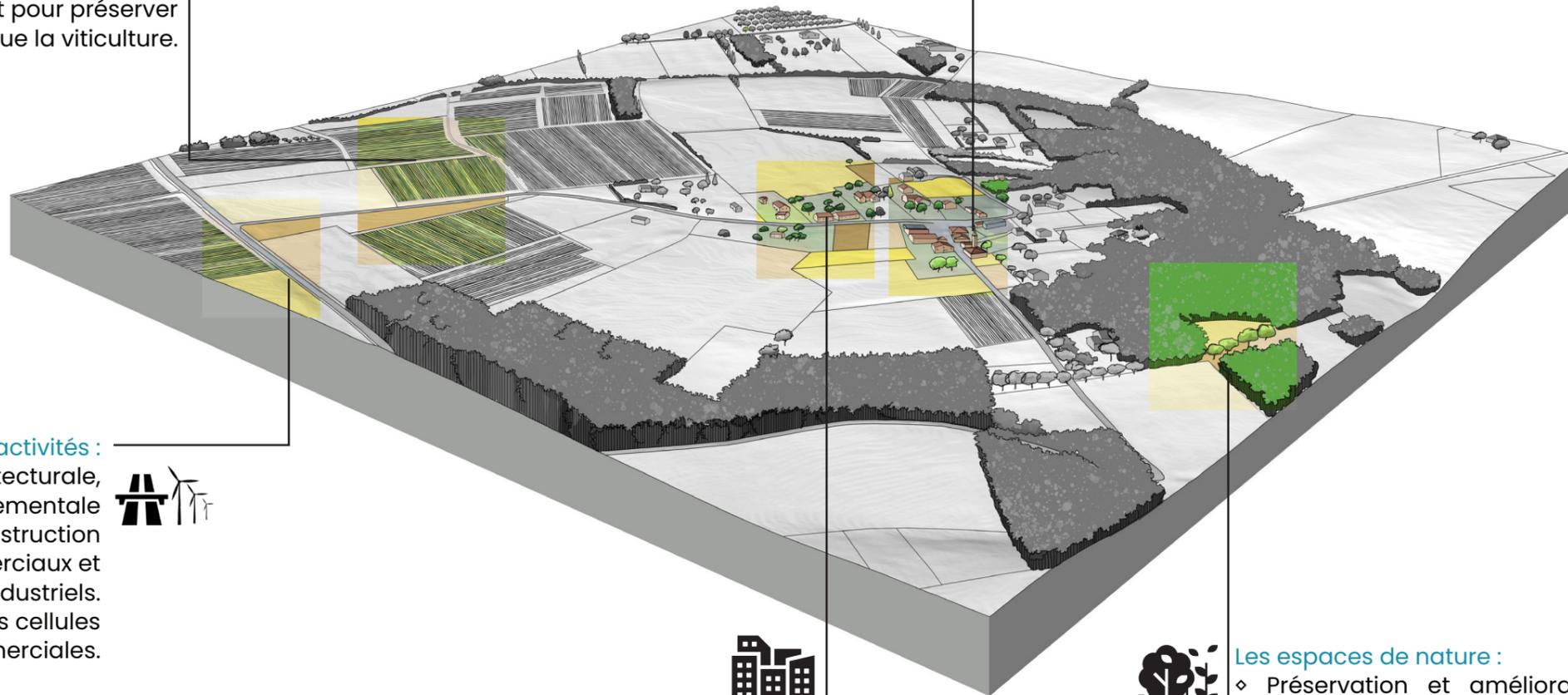
Les extensions urbaines :

- ◊ Maintien de coupures à l'urbanisation.
- ◊ Développement d'une urbanisation compacte autour des espaces bâtis existants pour ne pas diluer la tâche urbaine.
- ◊ Amélioration de la qualité et de l'insertion des nouvelles constructions par la définition de principes architecturaux et paysagers.
- ◊ Limitation de l'extension des hameaux, à l'exception du comblement de dents creuses.



Les espaces de nature :

- ◊ Préservation et amélioration des continuités écologiques (notamment avec les espaces naturels de la Garonne), maintien des ruptures spatiales entre les zones urbaines.
- ◊ Protection et valorisation des cours d'eau, confortement de leur rôle de corridor écologique en maintenant des berges végétalisées, améliorant ainsi leur lisibilité dans le grand paysage.
- ◊ Repérage et protection des éléments de nature ordinaires



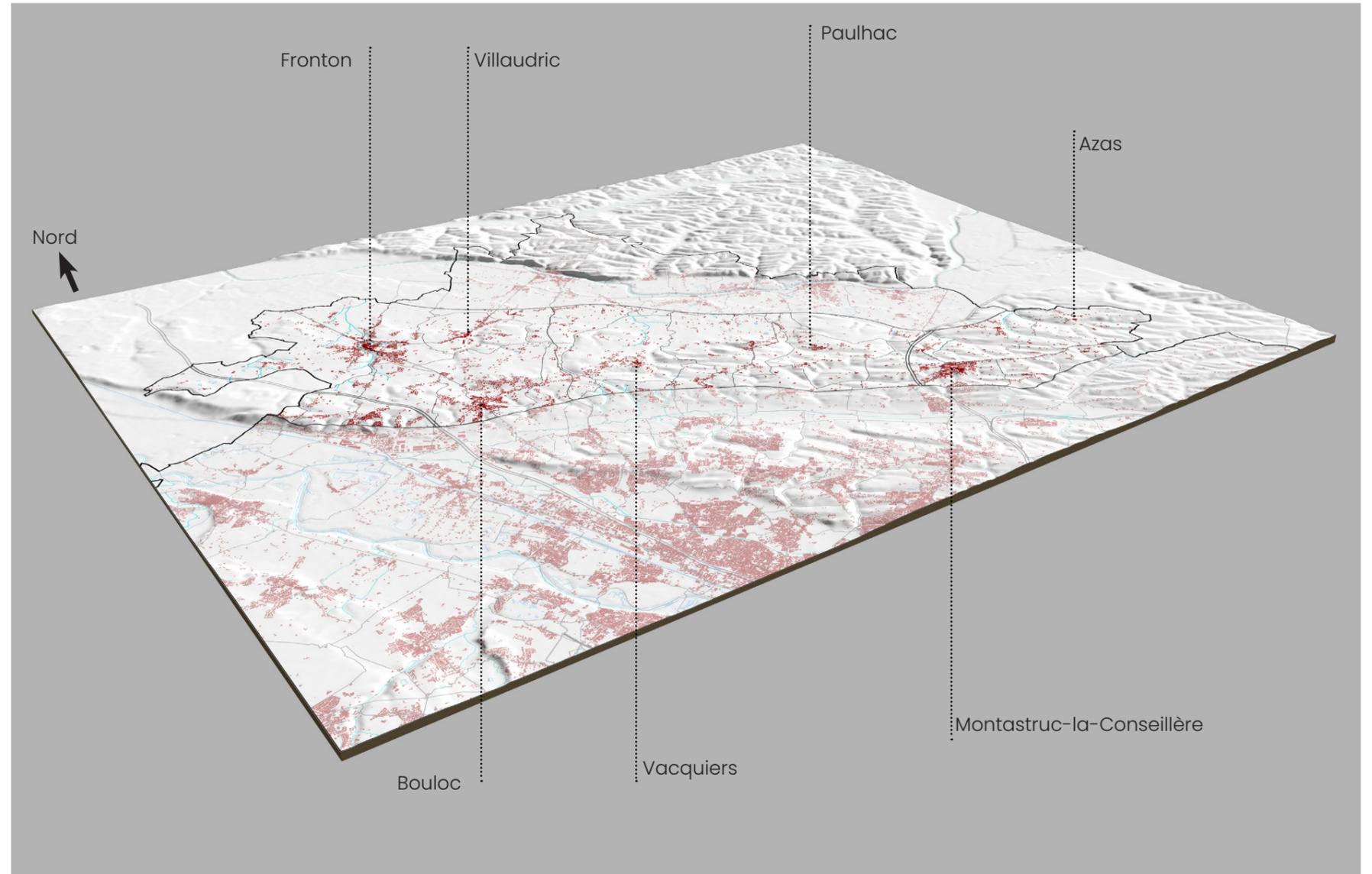


L'IDENTITÉ ADMINISTRATIVE DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET DÉMOGRAPHIQUES

_14 communes concernées

- Azas
- Bouloc
- Fronton
- Gémil
- Montastruc-la-Conseillère
- Montjoire
- Montpitol
- Paulhac
- Rocquesérière
- Saint-Jean Lherm
- Vacquiers
- Villariès
- Villaudric
- Villeneuve-lès-Bouloc

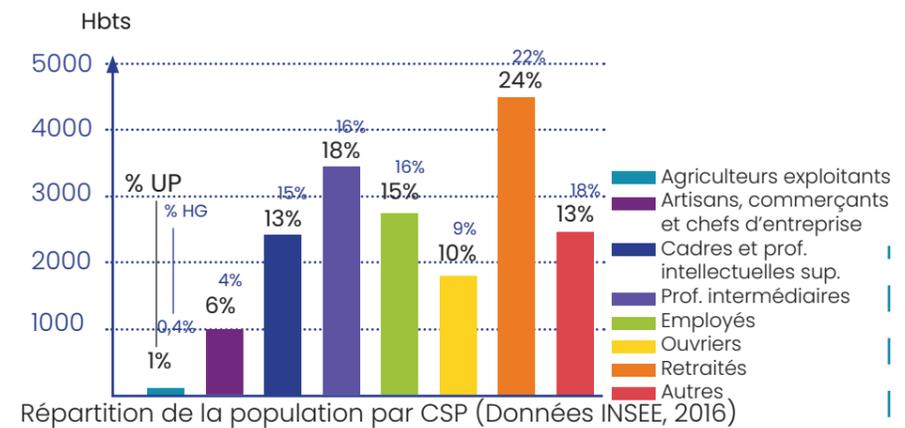
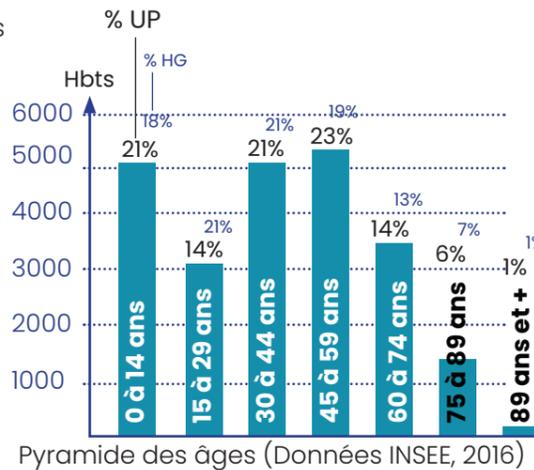
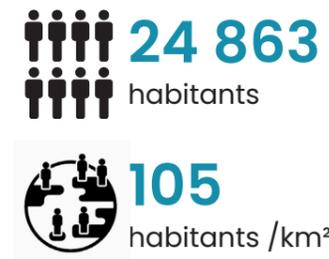


Partiellement : Bazus, Bessières, Buzet-sur-Tarn, Castelnau-d'Estrétefonds, Gargas, Garidech, La Magdelaine-sur-Tarn, Saint-Rustice, Villematier et Villemur-sur-Tarn.

_4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés

- Communauté de communes des Coteaux du Girou
- Communauté de communes du Frontonnais
- Communauté de communes Tarn-Agout
- Communauté de communes Val'Aïgo

Indicateurs démographiques (Données INSEE, 2019)

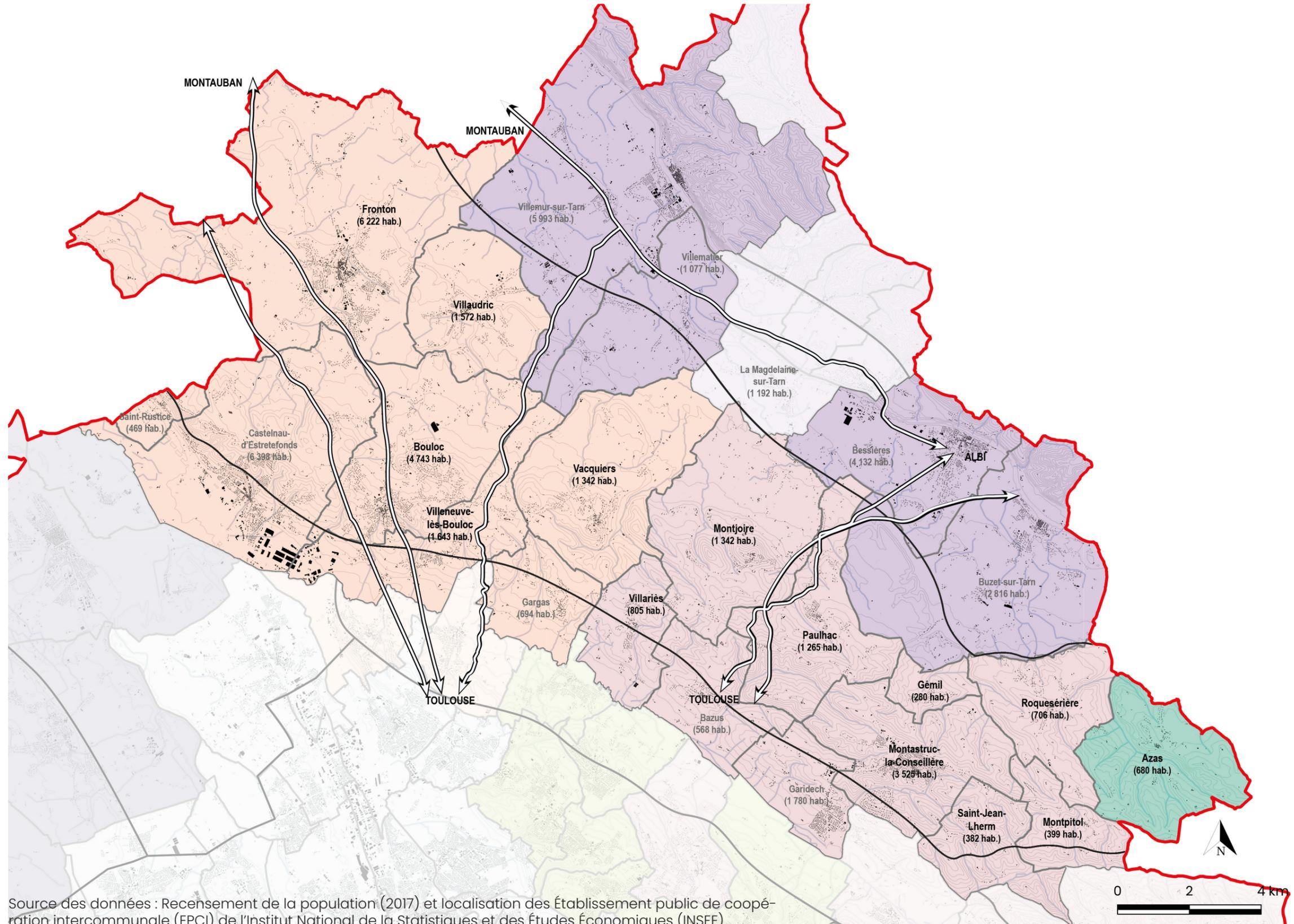




L'IDENTITÉ ADMINISTRATIVE DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET DÉMOGRAPHIQUES

- CC Val'Aïgo
- CC des Coteaux du Girou
- CC du Frontonnais
- CC Tarn-Agout
- Limite départementale
- Limite communale
- Limite unité paysagère
- Axe routier principal



Source des données : Recensement de la population (2017) et localisation des Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

